

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn & Harrison, rue Notre-Dame,
1440-1442

Aujourd'hui Maximum..... 34
Minimum..... 12
Même date l'an dernier..... 13
Même date l'an dernier..... 13
—au-dessous de zéro.

La Patrie

Pronostics pour
les prochaines
vingt-quatre
heures.

Toronto, 26. — Vent frais et fort du
sud-ouest au nord-ouest. Temps beau et
plus froid. Un peu de neige. Mercredi,
température très froide.

23^e ANNEE — No 2 — DIX PAGES MONTREAL, MARDI, 26 FEVRIER 1901 LE NUMERO, UN CENTIN

UN REFUGE POUR LES PAUVRES

Le projet de l'échevin Lamarche rencontre l'approbation générale, et l'on y entrevoit un moyen de mettre fin à la mendicité

OPINION DU MAIRE ET DE PLUSIEURS ECHEVINS

L'échevin Lamarche n'a pas renoncé à son projet d'établir un refuge pour les pauvres. Il travaille activement pour obtenir les fonds nécessaires à cette fin, et il ne désespère pas d'y arriver si, comme il le croit, l'empireur civique projeté se fait d'un seul coup, de manière qu'aucun des projets en vue ne puisse être tué aux dépens des autres.

M. Lamarche n'a pas en vue seulement la fondation d'un refuge de nuit pour les pauvres qui se trouvent momentanément sans asile, mais l'établissement d'une maison où les misérables incapables de subvenir à leurs besoins. Il y a de par la ville une foule d'individus infortunés qui étalent leur misère sur la voie publique, de vieillards délaissés qui n'ont d'autre gîte que les parcs publics en été et les refuges de nuit l'hiver. Les mendiants forment aussi, on en voit chaque jour des processions interminables qui vont de porte en porte solliciter quelque secours, repoussés partout et jamais rebuts. Il s'agit de supprimer autant que possible le spectacle de cette misère hideuse, cette plaie de la mendicité, de procurer à nos pauvres un asile où ils trouveraient des occupations proportionnées à leurs forces et à leurs aptitudes. C'est simplement le système des County Poor Houses des Etats-Unis qu'il s'agit d'introduire ici. Alors il sera permis d'interdire la mendicité et de faire arrêter ceux qui s'y livrent encore.

L'échevin LAPOINTE déclare que l'établissement d'une maison de refuge pour les pauvres est l'un des projets qui lui tiennent le plus au cœur. Il en a fait un article de son programme et il fera tout en son pouvoir pour en amener la réalisation. Il faut de toute nécessité à Montréal une maison où nos pauvres et nos infirmes puissent trouver un refuge contre la misère. Cette maison est toute aussi nécessaire que l'hôpital civique.

L'échevin LAPORTE est aussi d'avis qu'il est temps de faire quelque chose pour les pauvres misérables de Montréal. La ville, en attendant qu'elle puisse faire davantage, devrait conclure des arrangements avec les maisons de refuge qui existent déjà, grâce à l'initiative privée. Il faudrait que des maisons de refuge fussent établies non seulement au centre de la ville, mais aussi dans les quartiers éloignés, du nord, de l'est et de l'ouest. Il existe plusieurs institutions de ce genre, mais leurs ressources sont trop restreintes pour que leur influence se fasse sentir d'une manière appréciable. Si elles de la municipalité, elles pourraient faire beaucoup plus. Il serait possible dans ce cas, de les placer sous la surveillance de la police et d'en obtenir des rapports hebdomadaires qui permettraient de se rendre compte de la nature de l'œuvre qu'elles accomplissent. Quelque chose devra être fait dans ce sens l'automne prochain. Il est trop tard pour faire quelque chose d'utile pendant la saison courante.

ATTAQUE DE RICHMOND

Au centre de la Colonie du Cap, par les Boers

Botha échappe à French avec 2,000 hommes

SECHAPPERONT-ILS ?

De Agr. 25 — Le général DeWet, accompagné de M. van der Merwe, a traversé le chemin de fer au nord de Kransvill, hier. La rivière a crû de cinq pieds la nuit dernière. La pluie tombe encore en abondance et on croit qu'il est impossible que les Boers puissent traverser la rivière. Le colonel Thorneycroft, qui est parti d'ici par chemin de fer, hier, les suit de près. Plusieurs autres colonnes convergent sur DeWet.

LES BOERS ATTAQUENT RICHMOND

Le Cap, 25 — On rapporte que le commandant général Botha, avec 2,000 hommes, a échappé à la poursuite de French dans la direction de Koomatipoort.

LA PESTE AU CAP

Le Cap, 25 — Un enfant de race blanche est mort de la peste bubonique, et trois enfants, aussi de race blanche ont été atteints du fléau. Un blanc adulte est malade de la peste à Woodstock.

LES ETATS-UNIS ET LES BOERS

Londres, 25 — M. W. Stead, directeur de la "Review of Reviews", a donné son opinion sur la conduite de l'Amérique fournissant à l'Angleterre des chevaux pour l'Afrique du sud.

LES CHEVAUX AMERICAINS ONT FAIT DES BOERS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE MALE QUE N'EN ONT FAIT LA MARINE AMERICAINE, DANS LA GUERRE DE 1861-1865, ET L'ALABAMA

Les autres bateaux des chantiers anglais.

ON DEMANDE SA DEQUALIFICATION

Un conseiller de Sherbrooke accusé d'avoir vendu du bois et autres matériaux à la ville

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 26. — En Cour Supérieure, ce matin, M. J. S. Broderick, C.R., a présenté une requête demandant que M. S. Fortier, l'un des représentants du quartier Est au Conseil soit privé de son siège de conseiller pour avoir violé les dispositions de la charte de la cité, en vendant et en fournissant du bois et autres matériaux à la cité, tout en exerçant ses fonctions de conseiller.

M. Panneton, C.R., le représentant

aux capitaines du corps des pompiers de visiter régulièrement les grands édifices publics afin de pouvoir s'y reconnaître au cas où ils y seraient appelés pour éteindre un incendie.

Pour donner suite à cette importante décision, le chef Benoit a donné une lettre signée par lui à chacun de ses capitaines, afin de leur faciliter l'accès à tous les établissements qu'ils ont à visiter.

Le requérant en cette cause est M. Jean Cadouette, de Sherbrooke-Est.

VISITE DES POMPIERS

Dans tous les grands édifices de Montréal

On se rappelle qu'à la suite de l'incendie du Board of Trade, à une certaine tenue sur les incendies, a été tenu au cours de la lutte contre le feu, il avait été résolu de donner instruction

A KAMOURASKA

De belles cérémonies auront lieu demain

La restauration de l'église paroissiale

Kamouraska, 26. — La paroisse de St-Louis de Kamouraska a célébré, avec éclat, l'inauguration de sa nouvelle église, l'emploi de dessin l'expression "nouvelle église", car de l'ancien temple, il ne reste guère plus que les quatre murs. Tout le reste a été renouveau ou remis à neuf. Et, aujourd'hui, St-Louis de Kamouraska peut se vanter de posséder une des plus belles églises de la Province.

Les travaux de restauration ont commencé il y a environ trois mois et viennent d'être terminés.

C'est M. Jos. Ouellette, architecte de Québec, qui a fait les plans de restauration et M. Jos. St-Hilaire, entrepreneur de St-Romuald qui les a exécutés. Nous pouvons dire, sans vanité, que l'un et l'autre se sont acquittés de leurs tâches à la satisfaction de toute la paroisse.

L'église de Kamouraska, témoin hautement du louable esprit d'initiative de M. le curé Garneau et de la générosité et de la piété de ses ouailles.

C'est mardi qu'aura lieu l'inauguration de l'église. Le même jour commencent les exercices des Quarante-Heures.

A cette occasion, il y aura une grande démonstration religieuse qui fera époque dans les annales de cette histoire paroissiale. En effet, M. le curé Garneau a invité tous les prêtres qui ont, dans le passé, fait la descente de la paroisse et tous les enfants de Kamouraska, qui ont embrassé la carrière ecclésiastique. Voici leurs noms :

M. Placide Beaudet, aujourd'hui retiré à l'évêché de Sherbrooke; M. les abbés T. Trudel, curé de St-Justine; Arthur Beland, curé de St-Jamousson; F. X. Laplante, curé de St-Philippe; C. C. Lévesque, curé de St-Philippe; Thomas Marcoux, chapelain des Dames Ursulines de Roberval; et Auguste Taschereau, vicaire de St-Jean-Baptiste de Québec.

Proches nés à Kamouraska, M. le Grand Vicaire Leclair, curé de la Maltrie; Chs. Leclair, curé de St-Etienne; Bruno Leclair, curé de St-Théophile; le Rév. Père Michel, de l'évêché de Montréal; P. E. Beaulieu, ancien curé, aujourd'hui retiré à Québec; Messire Philippe Lapie, P.S.S., Alphonse Langlais, professeur au collège de St-Anne de la Pocatière, et le Rév. P. Émile Langlais, dominicain de St-Jérôme.

Parmi les invités laïques nous relevons les noms de M. Geo. H. Carroll, député à Ottawa, et Rodolphe Roy, député à Québec.

MM. les curés des paroisses suivantes prendront aussi part à cette fête: Saint-André, Notre-Dame du Portage, Saint-Germain, Sainte-Hélène, Saint-Pascal, Saint-Bruno et le Rév. Père supérieur du collège de Sainte-Anne.

Le sermon de circonstance sera prononcé par le R.P. Émile Langlais, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Avant la cérémonie religieuse de mardi les citoyens de Kamouraska présenteront une adresse et un riche cadeau à leur vénéré pasteur, le Rév. P. Philippe Garneau. Ce cadeau consiste en un pot à l'œuf et un riche service à thé en argent.

Les principaux marchands sont W. R. Crépau, Mine L. Messier et Mlle A. Raymond. Il y a deux jolis hôtels tenus par M. Thomas Ward et Chs. Chasé.

C'est M. Paul Desautel qui remplit les fonctions de régisseur.

Kamouraska est une des plus pittoresques places d'eau de la Province. C'est un endroit recherché des touristes du Canada et des Etats-Unis.

La famille Taché est originaire de cette paroisse et quelques-uns de ses membres l'habitent encore. C'est Mme Vincennes Taché qui réside au manoir ancestral, qui est possédée par cette famille depuis plus d'un siècle. Mme Taché est la mère de M. Pascal Taché, avocat de Fraserville et du R. colonel E. Taché, commandant du 8^e régiment de l'infanterie canadienne.

Kamouraska a donné son nom à un des plus beaux comtés du Dominion, qui a eu l'honneur d'avoir pour députés les noms. Les électeurs de St-Just, J. C. Chapuis, C. P. Belletier, Chs. A. E. Gagnon et le regretté Alexis Desautel, etc.

5600 DE DOMMAGES

Un incendie causé par l'explosion d'une lampe

Hier soir, vers 7.30 heures, les pompiers ont été appelés au coin des rues Rachel et Sanguinet, où le feu s'était déclaré dans la demeure de M. Mathieu, 1005 avenue Hôtel de Ville. Une explosion de lampe dans une chambre à coucher avait mis le feu qui s'était propagé rapidement dans les autres pièces. Tout l'intérieur de l'étage supérieur de la maison a été détruit. On estime les dommages à 5600.

BLESSE A LA MAIN

M. Latour, commis de la buvette du Parc Sohmer, a été victime d'un accident assez sérieux, dimanche soir. Une bouteille de gin et tonique lui ayant fait explosion dans la main, il dut aller faire panser ses blessures à l'hôpital Notre-Dame. Il est assez bien aujourd'hui.

ETRANGES PRESENTIMENTS

Un citoyen de St-Eustache, fort et bien portant, annonce d'avance sa mort prochaine

Des circonstances étranges, entourant la mort de M. Légaré, de St-Eustache, décédé ces jours derniers, font beaucoup causer dans la localité et dans les paroisses voisines.

Il paraît que M. Légaré se leva, un matin, dispos et apparemment bien portant, et dit à brûle-pourpoint à sa femme :

"Je serai mort ce soir. Mais ne te tourmente pas, je vais m'arranger de façon à te causer le moins d'ennuis possible."

Mme Légaré eut que son mari plaisantait et se contenta de dire : "N'importe, Légaré fit sa barbe avec soin, endossa des vêtements propres, mit en ordre ses choses et fit son testament. Il demanda ensuite à sa femme d'aller chercher le curé, vu qu'il désirait se confesser et recevoir les derniers sacrements avant de mourir. La femme refusa d'abord d'obéir, mais Légaré ayant insisté en homme qui sait ce qu'il fait, elle se rendit au presbytère et revint aussitôt escortée d'un vicar.

Celui-ci consentit bien à entendre sa confession, mais refusa catégoriquement d'administrer l'Extrême-Onction, rappelant à Légaré que ce sacrement ne peut être administré qu'à un malade.

Légaré eut beau affirmer qu'il se sentait mort le soir même, le jeune vicar resta inébranlable dans sa détermination et se retira.

Légaré continua de s'occuper à mettre en état ses affaires et le soir, il mourut comme il l'avait prédit. Il s'écroula, dit le médecin, à une maladie de cœur, dont il le savait atteint.

LEGISLATURE MANITOBAINE

M. Roblin ne permettra pas que le bill du chemin de fer soit amendé

Winnipeg, 26. — Presque tous les députés qui n'étaient pas rendus à l'ouverture de la session ont assisté, hier soir, à la deuxième assemblée.

La présentation de l'adresse en réponse au discours du trône fut l'œuvre la plus importante. M. T. W. Taylor proposa l'adresse, qui fut secondée par M. Joseph Bernier.

Une motion de condoléances au roi Edouard VII, sur la mort de la Reine, et de félicitations sur son avènement au trône, a été proposée par le premier ministre Roblin, et secondée par le chef de l'opposition.

Le discours du trône sera pris en délibération mercredi prochain.

Winnipeg, 26. — Hier soir, pendant la discussion sur l'adresse, à la législature, M. Morton a demandé des informations sur l'affaire du chemin de fer.

Le premier ministre Roblin répondit qu'il recevrait avec plaisir des amendements au bill sur des points de détail, mais qu'il ne permettrait pas d'en attaquer le principe que le gouvernement se soit trompé ou non.

Cette réponse a créé une réelle sensation en ville, où l'on est persuadé que M. Roblin est absolument sûr de l'adoption de son bill.

Le conseil de ville de Winnipeg s'est réuni ce soir et a adopté une résolution demandant respectueusement à la législature de retirer ce bill, ou de l'amender conformément aux objections qui ont été soulevées contre lui.

Une nombreuse assemblée des contribuables de Winnipeg a eu lieu, samedi soir, et a adopté une résolution dans le même sens.

LES CORDONNIERS MONTEURS EN GREVE

Les cordonniers-monteurs chez MM. Ames & Holden se sont mis en grève hier avant-midi. Ces hommes font leur travail sur des machines et se trouvent à gagner beaucoup moins de salaires que ceux qui font le même travail à la main dans les autres manufactures. Depuis plusieurs mois l'agent d'affaires de l'Union a essayé de régler cette question avec les patrons de cette manufacture, mais on a toujours refusé de l'entendre, quoique l'échelle de salaires fût très basse, cependant les patrons n'ont pas voulu rien entendre. On nous dit que MM. Ames & Holden comptent beaucoup sur des ouvriers américains pour faire leur travail. Heureusement que nous avons la loi des aubains, qui pourrait réduire à néant toutes ces prétentions.

A GENTILLY

M. J. H. Perrault élu maire

Gentilly, 26. — A une réunion du conseil municipal du village tenue dernièrement, M. J. H. Perrault, riche marchand de la place, a été élu unanimement maire.

LA VARIOLE A OTTAWA

L'un des compagnons de Couillard s'en vient à Montréal

(Correspondance spéciale)

Ottawa, 26. — Les compagnons du varicelle Jérôme Couillard ont un nombre de huit-vingt-quatre depuis 14 jours au "City Hotel", ont été mis en liberté, hier, sur l'ordre de l'officier de santé, le Dr Robillard. Ces hommes se rendent aux endroits suivants : un à Montréal, un à New-York, deux à Finland, deux à Boston, un à Québec, un à Manchester, un à Hawkesbury et un à Keppelville. Le Dr Robillard leur a donné un certificat comme quoi ils avaient été guéris à Ottawa en quarantaine.

LES ACIERIES DE SYDNEY

Vendues à M. J. P. Morgan, de New-York

POUR \$56,000,000

Sydney, C.B., 26. — M. Thomas E. Ryan, avocat de New-York, représentant M. J. Pierpont Morgan, nous a fourni les renseignements suivants :

"Le syndicat Morgan a fait l'achat des propriétés de la 'Dominion Iron & Steel Co.' samedi dernier. Le montant payé s'élève à \$56,000,000.

Le contrat sera complété demain avant-midi."

M. Ryan dit qu'il y aura des changements dans la direction des départements, mais que les travaux à Sydney ne seront pas suspendus.

Le rapport fait par M. Mokham que la production du fer à Sydney coûte \$6 la tonne moins cher qu'aux Etats-Unis, paraît incroyable à M. Ryan. Ce métal peut être produit tout au plus à \$2, meilleur marché.

Un chantier de construction de navires sera aussi établi à Sydney. La nouvelle de l'achat a été appréciée de différentes façons à Sydney. D'aucuns n'y ajoutaient aucune foi ;

d'autres croyaient la nouvelle prématurée, mais la déclaration de M. Ryan a causé beaucoup de sensation.

Halifax, N.E., 26. — On annonce que le contrat entre la 'Dominion Iron & Steel Co.' de Sydney, et le syndicat Morgan-Rockefeller a été terminé hier. La nouvelle que le contrat était fait nous est arrivée par dépêche de Sydney. Elle repose sur les déclarations de M. Ryan, l'agent du syndicat.

Une dépêche privée de M. H. M. Whitney, président de la 'Dominion Iron & Steel Co.', nie que le syndicat ait obtenu le contrôle.

Les usines de Sydney ont été en construction pendant dix-huit mois, et les premiers fourneaux ont commencé à fonctionner le mois dernier.

La compagnie possède des dépôts de minerai à Terrebonne, à Guysboro, N.E., et en exporte aussi de Cuba. Elle a un contrat avec la Dominion Coal Company lui assurant l'approvisionnement de charbon à prix fixe pendant plusieurs années.

LA PATRIE

MONTREAL, 26 FEVRIER 1901

SUBSIDES FEDERAL AUX PROVINCES

Un correspondant de Trois-Rivières nous demande de donner dans la "Patrie" un état du subsidé fédéral payé aux différentes provinces de la Confédération.

Voici les chiffres puisés aux sources officielles :

Ontario	\$1,196,873
Québec	959,253
Nouveau-Brunswick	483,501
Manitoba	483,687
Nouvelles-Ecosse	242,689
Colombie-Britannique	242,689
Île du Prince-Edouard	181,932

La simple lecture de ce tableau laisse bien saisir pourquoi s'agit de ce moment la question des "better terms" en différentes parties de la Confédération.

À Québec, il se fait un mouvement assez sérieux en faveur d'un rajustement du subsidé fédéral et on comprend difficilement pourquoi notre province qui a cinq fois plus de population que la Manitoba ne reçoit que \$959,253 quand celui-ci touche \$483,687, pourquoi les Provinces Maritimes qui ont à peine un peu plus de la moitié de notre population reçoivent un plus fort montant de subsidé fédéral que nous.

Et puis, l'on se demande pourquoi le subsidé à la province de Québec est basé sur la population de 1861 et non sur la population actuelle.

LA QUESTION DU PETROLE

On vient de présenter au gouvernement d'Ottawa une requête réclamant l'abolition des droits sur le pétrole et ses dérivés. Cette requête alléguant que l'industrie du pétrole n'est plus une industrie canadienne, que les gens du Standard Oil ont formé un "trust" et ont élevé indûment le prix de ce produit, que l'abrogation des droits empêcherait l'énorme et déraisonnable exploitation du peuple canadien par cette compagnie américaine et abaisserait les prix à un chiffre convenable.

Le trust américain a augmenté de moitié le prix de l'huile canadienne et il vend aujourd'hui de 16 à 18 cents la benzine qui se vendait autrefois à 10 et 12 cents.

Le prix de l'huile canadienne a augmenté en dépit des mesures énergiques prises par le ministre Laurier qui a permis le transport par eau et par wagons-réservoirs et qui a mis fin aux tarifs "discriminatoires" des compagnies de chemins de fer en faveur du Standard Oil.

Il est plus que probable que demain les auteurs de la requête en question se renouvelleront devant le cabinet pour discuter toute la question et essayer de la tirer au clair.

Le temps de la session est un temps propice pour amener la solution de pareils problèmes devant les mandataires du peuple. Cette question du pétrole a été fort controversée jusqu'ici sous toutes ses faces et il est assez probable qu'elle va entrer dans une nouvelle phase.

LE COUP DES CHEMINS DE FER AU MANITOBA

Les dépêches de Winnipeg nous disent que le sentiment public commence à être très monté au Manitoba contre l'extraordinaire marché conclu entre le gouvernement Roblin avec le Northern Pacific et le Canadian Northern.

Ainsi, samedi soir, à une grande assemblée publique à Winnipeg même, les chefs conservateurs, tels que MM. J. H. Brock, A. J. Andrews et Thos. Dwyer ont adressé la parole pour condamner le contrat onéreux conclu par l'hon. M. Roblin et ses collègues. Ce qui paraît absolument renversant à la population manitoibaine, c'est que le gouvernement Roblin ait assenti à la détermination terrible de faire assumer à la province des obligations au montant de \$13,000,000, quand son revenu n'est actuellement que de \$775,000 en chiffres ronds et que ce revenu est déjà insuffisant.

On paraît convaincu là-bas qu'il y a un gros scandale au fond de cette affaire.

M. J. L. Laflamme vient de prendre la rédaction en chef de la "Tribune" le Wednesday, R. I.

La "Tribune" est un journal qui a un rôle utile à jouer au Nord Island et dans la Nouvelle-Angleterre.

M. Hughes LeRoux, un auteur parisien célèbre, sera le conférencier français à Harvard en 1902. M. LeRoux remplira en ce moment une mission diplomatique auprès de Ménélik, roi d'Abyssinie.

L'hon. M. Harcourt a proposé, lors de l'assemblée de l'Institut de pédagogie qui a eu lieu à Hamilton, Ont., vendredi dernier, que les exercices physiques et l'économie domestique fassent partie des matières enseignées, le plus tôt possible.

CLUB TARTE

Grande assemblée au CLUB TARTE, mardi soir, le 26 courant, à 8 heures précises, à la salle du Club, No 358 rue Ontario.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE

(Service spécial de "La Patrie").

Ottawa, 25. — La publication de la nouvelle que le gouvernement n'a été sauvé cet après-midi que par une majorité de neuf voix ne manquera sans doute pas de répandre un baume adoucissant sur les plaies de plusieurs.

Au fait, l'accident est très simple. La plupart des députés du district de Montréal n'étaient pas revenus pour la séance de cet après-midi. Les députés sont comme les conditionniers, ils fatiguent régulièrement le Saint-Laurent. Aujourd'hui, cent neuf députés seulement sur 213 étaient à la Chambre, et sur ces 109, cinquante appartenaient à l'opposition, la plupart des députés d'Ontario étant restés en ville.

Aucune défection ne s'est produite parmi les ministériels présents au débat. C'est un pur accident sans conséquence, et le vote a été pris non sur une question de confiance, mais sur la proposition d'ajournement.

M. Sproule avait présenté la motion suivante :

"Que, vu les fortes importations de sucre au Canada pour la consommation locale et qu'il a été clairement démontré que la culture de la betterave à sucre est non seulement praticable mais qu'elle réussit parfaitement dans plusieurs parties du pays, cette Chambre se d'opinion que pour induire les fermiers du Canada à se livrer à la culture de ce précieux produit et pour encourager l'établissement de manufactures de sucre de betterave, une prime devrait être offerte pour tout sucre fabriqué avec ce produit en Canada pendant les prochaines dix ans et que l'outillage nécessaire à cette fabrication et qui ne sera pas manufacturé en Canada sera aduins en franchise."

Il l'appuyait par un discours qui a duré une heure et demie.

MM. Legris et Clarke Wallace ont parlé en faveur de la motion, le premier en français.

Le député de Maskinongé a rappelé l'expérience malheureuse tentée il y a quelques années à Berthier. Mais il a ajouté que cet échec ne doit pas empêcher d'autres tentatives en vue de créer une industrie nouvelle et lucrative pour les cultivateurs canadiens.

Au contraire, cet échec servira de leçon pour éviter les errements dans lesquels a sombré la première entreprise.

L'hon. M. Fielding a déclaré au nom du gouvernement que celui-ci se propose de donner tout l'encouragement possible à l'industrie du sucre de betterave. Il est même possible qu'il ajoute un article spécial au budget de 1901-02 dans ce but.

Le ministre des finances a terminé en proposant en amendement l'ajournement du débat. M. Clarke Wallace, qui avait fait à part lui le dénombrement des députés présents à la séance, s'est levé pour donner son avis. M. Sproule et déclare que l'opposition n'accepte pas l'amendement du ministre des finances.

L'Orateur donne l'ordre d'appeler les députés et, pour la première fois depuis le commencement de cette session, le timbre se met à résonner dans le corridor, appelant les députés à leurs postes.

Il y a beaucoup d'absents, surtout du côté de la droite. L'opposition est grande dans le Landreau parlementaire. Clarke Wallace sourit malicieusement.

On vote et l'on pointe : 59 pour l'amendement de M. Fielding, 50 contre. L'opposition est battue. Tout le monde est content de s'en aller souper. Il est 6 heures un quart.

DEPOT DE BILLS ET DE PETITIONS

M. Demers présente au nom de M. Casimir Desautels et autres une pétition pour demander un bill concernant le Union Ry.

L'Orateur annonce qu'il a donné au greffier en chancellerie l'ordre d'insérer les brefs pour une nouvelle élection dans la division de Bruce-Nord, rendue vacante par suite de l'invalidation de M. McNeill.

M. Dymont (Algoma) dépose une pétition des personnes soussignées pour la création d'un conseil d'assurances maritimes sur le St-Laurent.

MM. F. H. Clergue, Ernest V. Clergue, du Sault Ste-Marie; Douglass, Lewis, de Philadelphie; L. Landrand, Allan, Mackay, sénateur, Campbell, (ligne Elder-Dempster), John Torrance et Robert Reford, (ligne Dominion), Geo. Drummond, tous de Montréal.

M. Clancy présente lui aussi un bill pour remédier à la loi électorale de manière à permettre de punir les personnes qui influencent le suffrage d'un électeur en lui faisant accroire que le secret du scrutin peut-être percé ou en lui affirmant, contrairement à la vérité, qu'un des candidats s'est retiré de la lutte.

ciens sur le théâtre de la grève de Steweston en Colombie.

— Il est débarqué en Colombie, durant l'année 1900, 4,212 Chinois et 9,518 Japonais. Sur les premiers, le gouvernement a prélevé le montant de \$250,078 en capitulations.

— C'est dans les ateliers du "Herald" de Montréal, qu'a été imprimé le livre intitulé "Women of Canada" pour être distribué à l'Exposition de Paris.

— Il n'y a eu aucune correspondance d'échange au sujet de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne.

— Le gouvernement ne peut intervenir en faveur des déposants de la Banque Ville-Marie.

— Le gouvernement n'a pas l'intention de porter à \$10,000 le traitement du major-général.

Le lieutenant-colonel Hughes prend la parole à la séance du soir pour faire à l'attention du public canadien l'historique de ses démarches avec le major-général Hutton dont il paraît avoir gardé un très mauvais souvenir. Il dit qu'il a vu un bon d'historique moderne. Il rappelle la fondation de la colonie de Cap par les Hollandais, l'immigration des huguenots français absorbés par l'élément hollandais, les guerres de la République et de l'Empire qui fournirent à l'Angleterre des contingents de soldats et de marins, tout en recrutant. Le gouvernement britannique s'était bien engagé envers la Hollande à lui rendre sa colonie après la conclusion de la paix de Vienne; mais réflexion faite, il déclara qu'il y avait plus de bénéfice à la garder. "What we have we'll hold."

Le colonel Hughes justifie la confiscation pratiquée par le gouvernement au détriment de la Hollande en disant que la Grande-Bretagne ne faisait que se compenser en partie des pertes qu'elle avait subies pendant ses guerres avec la France à laquelle la Hollande était allié.

Poursuivant sa leçon d'histoire, le député de Victoria (Ontario) rappelle la révolte des Boers, en 1815 contre la domination anglaise, révolte qui fut noyée dans le sang des Français-Hollandais de l'Afrique du Sud, puis l'abolition de l'esclavage et le grand trek de 1836.

Naturellement, le brave colonel n'accorde pas le beau rôle aux Boers dans toute cette partie de leur histoire; mais c'est pour en conclure que le Canada a justifié d'avoir participé à l'écrasement de la race qui a osé se révolter contre la domination anglaise.

Il explique la lenteur avec laquelle l'Empire britannique a vaincu quarante mille paysans boers en disant, avec tout le respect possible, que l'Angleterre n'était pas préparée. A soutenir une guerre dans une contrée aussi éloignée des îles britanniques. La nature particulière du pays a été profitable au défenseur, car il est bien connu qu'un homme dans une position protégée en vaut huit qui l'attaquent à découvert.

Après avoir excusé l'infériorité de l'armée anglaise par le système vicieux de son organisation, mais non par la faute du soldat et de l'officier qui restent les premiers du monde, le colonel Hughes attaque la question de ses rapports avec l'ex-major-général Hutton.

Il faut dire que cet officier professait la plus mauvaise opinion de l'efficacité de son organisation, mais non par la faute du soldat et de l'officier qui restent les premiers du monde, le colonel Hughes attaque la question de ses rapports avec l'ex-major-général Hutton.

Il faut dire que cet officier professait la plus mauvaise opinion de l'efficacité de son organisation, mais non par la faute du soldat et de l'officier qui restent les premiers du monde, le colonel Hughes attaque la question de ses rapports avec l'ex-major-général Hutton.

NOTES PARLEMENTAIRES.

L'hon. M. Royal représente le "Journal" dans la tribune des journalistes.

Le gouverneur général est à son bureau pour les députés et sénateurs, tous les mardis et vendredis, de midi à une heure.

Sir Wilfrid Laurier recevra, le 5 mars, une délégation des Chambres de Commerce d'Ottawa, Montréal, Toronto, au sujet de l'établissement d'écoles d'instruction manuelle.

On parle de changer le local du haut commissariat canadien à Londres. Les bureaux de Victoria Street sont encombrés. Quinze mille personnes y sont passées l'an dernier.

Le département de la milice a reçu le cahierogramme suivant : "Les Stratégistes se sont embarqués aujourd'hui (23) sur la "Numidian" à Liverpool, en route pour Halifax." (Signé) STRATHCONA.

M. H. J. Beemer demandera au parlement fédéral des subsides pour lui permettre de prolonger son chemin de fer de la Gatineau jusqu'à la Baie James. Cette ligne traverserait les "belles forêts d'épinette du Canada."

M. Britton, député de Kingston, a donné avis qu'il proposera une résolution à l'effet d'établir en Canada une cour de divorce dans chaque province, pour donner aux pauvres la même avantage qu'ont les riches devant le sénat de divorce.

Mmes Brodeur et Power reçoivent, le mercredi, dans leurs appartements, des députés aux Communes et au Sénat. Lady Laurier et Lady Cartwright, Mmes Dobell, Fitzpatrick, Borden, Sifton, Blair et Fielding reçoivent le lundi.

MM. H. E. McKee, Chas. Wright, R. W. Tindall et F. E. Rutland, de Sturgeon's Falls, ont été examinés samedi, à la Cour Suprême, devant l'hon. M. Fitzpatrick, unique arbitre, en rapport avec l'arbitrage entre M. Beemer et le syndicat Lloyd au sujet de la vente des privilèges de pulperies à cet endroit.

LA PATRIE

tant des engrais et de trois pouces pour celles à quatre roues.

La liste des taxes est modifiée de la façon suivante :

LARGEUR DES ROUES.

Au-dessous de 24 1/2 pouces, 25 cts. par cheval.

De 24 1/2 à 26 1/2, 30 cts.

De 26 1/2 à 28 1/2, 35 cts.

De 28 1/2 à 30 1/2, 40 cts.

De 30 1/2 à 32 1/2, 45 cts.

De 32 1/2 à 34 1/2, 50 cts.

De 34 1/2 à 36 1/2, 55 cts.

De 36 1/2 à 38 1/2, 60 cts.

De 38 1/2 à 40 1/2, 65 cts.

De 40 1/2 à 42 1/2, 70 cts.

De 42 1/2 à 44 1/2, 75 cts.

De 44 1/2 à 46 1/2, 80 cts.

De 46 1/2 à 48 1/2, 85 cts.

De 48 1/2 à 50 1/2, 90 cts.

De 50 1/2 à 52 1/2, 95 cts.

De 52 1/2 à 54 1/2, 100 cts.

De 54 1/2 à 56 1/2, 105 cts.

De 56 1/2 à 58 1/2, 110 cts.

De 58 1/2 à 60 1/2, 115 cts.

De 60 1/2 à 62 1/2, 120 cts.

De 62 1/2 à 64 1/2, 125 cts.

De 64 1/2 à 66 1/2, 130 cts.

De 66 1/2 à 68 1/2, 135 cts.

De 68 1/2 à 70 1/2, 140 cts.

De 70 1/2 à 72 1/2, 145 cts.

De 72 1/2 à 74 1/2, 150 cts.

De 74 1/2 à 76 1/2, 155 cts.

De 76 1/2 à 78 1/2, 160 cts.

De 78 1/2 à 80 1/2, 165 cts.

De 80 1/2 à 82 1/2, 170 cts.

De 82 1/2 à 84 1/2, 175 cts.

De 84 1/2 à 86 1/2, 180 cts.

De 86 1/2 à 88 1/2, 185 cts.

De 88 1/2 à 90 1/2, 190 cts.

De 90 1/2 à 92 1/2, 195 cts.

De 92 1/2 à 94 1/2, 200 cts.

De 94 1/2 à 96 1/2, 205 cts.

De 96 1/2 à 98 1/2, 210 cts.

De 98 1/2 à 100 1/2, 215 cts.

De 100 1/2 à 102 1/2, 220 cts.

De 102 1/2 à 104 1/2, 225 cts.

De 104 1/2 à 106 1/2, 230 cts.

De 106 1/2 à 108 1/2, 235 cts.

De 108 1/2 à 110 1/2, 240 cts.

De 110 1/2 à 112 1/2, 245 cts.

De 112 1/2 à 114 1/2, 250 cts.

De 114 1/2 à 116 1/2, 255 cts.

De 116 1/2 à 118 1/2, 260 cts.

De 118 1/2 à 120 1/2, 265 cts.

De 120 1/2 à 122 1/2, 270 cts.

De 122 1/2 à 124 1/2, 275 cts.

De 124 1/2 à 126 1/2, 280 cts.

De 126 1/2 à 128 1/2, 285 cts.

De 128 1/2 à 130 1/2, 290 cts.

De 130 1/2 à 132 1/2, 295 cts.

De 132 1/2 à 134 1/2, 300 cts.

De 134 1/2 à 136 1/2, 305 cts.

De 136 1/2 à 138 1/2, 310 cts.

De 138 1/2 à 140 1/2, 315 cts.

De 140 1/2 à 142 1/2, 320 cts.

De 142 1/2 à 144 1/2, 325 cts.

De 144 1/2 à 146 1/2, 330 cts.

De 146 1/2 à 148 1/2, 335 cts.

De 148 1/2 à 150 1/2, 340 cts.

De 150 1/2 à 152 1/2, 345 cts.

De 152 1/2 à 154 1/2, 350 cts.

De 154 1/2 à 156 1/2, 355 cts.

De 156 1/2 à 158 1/2, 360 cts.

De 158 1/2 à 160 1/2, 365 cts.

De 160 1/2 à 162 1/2, 370 cts.

De 162 1/2 à 164 1/2, 375 cts.

De 164 1/2 à 166 1/2, 380 cts.

De 166 1/2 à 168 1/2, 385 cts.

De 168 1/2 à 170 1/2, 390 cts.

De 170 1/2 à 172 1/2, 395 cts.

De 172 1/2 à 174 1/2, 400 cts.

De 174 1/2 à 176 1/2, 405 cts.

De 176 1/2 à 178 1/2, 410 cts.

De 178 1/2 à 180 1/2, 415 cts.

De 180 1/2 à 182 1/2, 420 cts.

De 182 1/2 à 184 1/2, 425 cts.

De 184 1/2 à 186 1/2, 430 cts.

De 186 1/2 à 188 1/2, 435 cts.

De 188 1/2 à 190 1/2, 440 cts.

De 190 1/2 à 192 1/2, 445 cts.

De 192 1/2 à 194 1/2, 450 cts.

De 194 1/2 à 196 1/2, 455 cts.

De 196 1/2 à 198 1/2, 460 cts.

De 198 1/2 à 200 1/2, 465 cts.

De 200 1/2 à 202 1/2, 470 cts.

De 202 1/2 à 204 1/2, 475 cts.

De 204 1/2 à 206 1/2, 480 cts.

De 206 1/2 à 208 1/2, 485 cts.

De 208 1/2 à 210 1/2, 490 cts.

De 210 1/2 à 212 1/2, 495 cts.

De 212 1/2 à 214 1/2, 500 cts.

De 214 1/2 à 216 1/2, 505 cts.

De 216 1/2 à 218 1/2, 510 cts.

De 218 1/2 à 220 1/2, 515 cts.

De 220 1/2 à 222 1/2, 520 cts.

De 222 1/2 à 224 1/2, 525 cts.

De 224 1/2 à 226 1/2, 530 cts.

De 226 1/2 à 228 1/2, 535 cts.

De 228 1/2 à 230 1/2, 540 cts.

De 230 1/2 à 232 1/2, 545 cts.

De 232 1/2 à 234 1/2, 550 cts.

De 234 1/2 à 236 1/2, 555 cts.

De 236 1/2 à 238 1/2, 560 cts.

De 238 1/2 à 240 1/2, 565 cts.

De 240 1/2 à 242 1/2, 570 cts.

De 242 1/2 à 244 1/2, 575 cts.

De 244 1/2 à 246 1/2, 580 cts.

De 246 1/2 à 248 1/2, 585 cts.

De 248 1/2 à 250 1/2, 590 cts.

De 250 1/2 à 252 1/2, 595 cts.

De 252 1/2 à 254 1/2, 600 cts.

De 254 1/2 à 256 1/2, 605 cts.

De 256 1/2 à 258 1/2, 610 cts.

De 258 1/2 à 260 1/2, 615 cts.

De 260 1/2 à 262 1/2, 620 cts.

De 262 1/2 à 264 1/2, 625 cts.

De 264 1/2 à 266 1/2, 630 cts.

De 266 1/2 à 268 1/2, 635 cts.

De 268 1/2 à 270 1/2, 640 cts.

De 270 1/2 à 272 1/2, 645 cts.

De 272 1/2 à 274 1/2, 650 cts.

De 274 1/2 à 276 1/2, 655 cts.

De 276 1/2 à 278 1/2, 660 cts.

De 278 1/2 à 280 1/2, 665 cts.

De 280 1/2 à 282 1/2, 670 cts.

De 282 1/2 à 284 1/2, 675 cts.

De 284 1/2 à 286 1/2, 680 cts.

De 286 1/2 à 288 1/2, 685 cts.

De 288 1/2 à 290 1/2, 690 cts.

De 290 1/2 à 292 1/2, 695 cts.

De 292 1/2 à 294 1/2, 700 cts.

De 294 1/2 à 296 1/2, 705 cts.

De 296 1/2 à 298 1/2, 710 cts.

De 298 1/2 à 300 1/2, 715 cts.

De 300 1/2 à 302 1/2, 720 cts.

De 302 1/2 à 304 1/2, 725 cts.

De 304 1/2 à 306 1/2, 730 cts.

De 306 1/2 à 308 1/2, 735 cts.

De 308 1/2 à 310 1/2, 740 cts.

De 310 1/2 à 312 1/2, 745 cts.

De 312 1/2 à 314 1/2, 750 cts.

De 314 1/2 à 316 1/2, 755 cts.

De 316 1/2 à 318 1/2, 760 cts.

De 318 1/2 à 320 1/2, 765 cts.

De 320 1/2 à 322 1/2, 770 cts.

De 322 1/2 à 324 1/2, 775 cts.

De 324 1/2 à 326 1/2, 780 cts.

De 326 1/2 à 328 1/2, 785 cts.

De 328 1/2 à 330 1/2, 790 cts.

De 330 1/2 à 332 1/2, 795 cts.

De 332 1/2 à 334 1/2, 800 cts.

De 334 1/2 à 336 1/2, 805 cts.

De 336 1/2 à 338 1/2, 810 cts.

De 338 1/2 à 340 1/2, 815 cts.

De 340 1/2 à 342 1/2, 820 cts.

De 342 1/2 à 344 1/2, 825 cts.

De 344 1/2 à 346 1/2, 830 cts.

De 346 1/2 à 348 1/2, 835 cts.

De 348 1/2 à 350 1/2, 840 cts.

De 350 1/2 à 352 1/2, 845 cts.

De 352 1/2 à 354 1/2, 850 cts.

De 354 1/2 à 356 1/2, 855 cts.

De 356 1/2 à 358 1/2, 860 cts.

De 358 1/2 à 360 1/2, 865 cts.

De 360 1/2 à 362 1/2, 870 cts.

De 362 1/2 à 364 1/2, 875 cts.

De 364 1/2 à 366 1/2, 880 cts.

De 366 1/2 à 368 1/2, 885 cts.

De 368 1/2 à 370 1/2, 890 cts.

De 370 1/2 à 372 1/2, 895 cts.

De 372 1/2 à 374 1/2, 900 cts.

De 374 1/2 à 376 1/2, 905 cts.

De 376 1/2 à 378 1/2, 910 cts.

De 378 1/2 à 380 1/2, 915 cts.

De 380 1/2 à 382 1/2, 920 cts.

De 382 1/2 à 384 1/2, 925 cts.

De 384 1/2 à 386 1/2, 930 cts.

De 386 1/2 à 388 1/2, 935 cts.

De 388 1/2 à 390 1/2, 940 cts.

De 390 1/2 à 392 1/2, 945 cts.

De 392 1/2 à 394 1/2, 950 cts.

De 394 1/2 à 396 1/2, 955 cts.

De 396 1/2 à 398 1/2, 960 cts.

De 398 1/2 à 400 1/2, 965 cts.

De 400 1/2 à 402 1/2, 970 cts.

De 402 1/2 à 404 1/2, 975 cts.

De 404 1/2 à 406 1/2, 980 cts.

De 406 1/2 à 408 1/2, 985 cts.

De 408 1/2 à 410 1/2, 990 cts.

De 410 1/2 à 412 1/2, 995 cts.

De 412 1/2 à 414 1/2, 1000 cts.

De 414 1/2 à 416 1/2, 1005 cts.

De 416 1/2 à 418 1/2, 1010 cts.

De 418 1/2 à 420 1/2, 1015 cts.

De 420 1/2 à 422 1/2, 1020 cts.

De 422 1/2 à 424 1/2, 1025 cts.

De 424 1/2 à 426 1/2, 1030 cts.

De 426 1/2 à 428 1/2, 1035 cts.

De 428 1/2 à 430 1/2, 1040 cts.

De 430 1/2 à 432 1/2, 1045 cts.

De 432 1/2 à 434 1/2, 1050 cts.

De 434 1/2 à 436 1/2, 1055 cts.

De 436 1/2 à 438 1/2, 1060 cts.

De 438 1/2 à 440 1/2, 1065 cts.

De 440 1/2 à 442 1/2, 1070 cts.

De 442 1/2 à 444 1/2, 1075 cts.

De 444 1/2 à 446 1/2, 1080 cts.

De 446 1/2 à 448 1/2, 1085 cts.

De 448 1/2 à 450 1/2, 1090 cts.

De 450 1/2 à 452 1/2, 1095 cts.

De 452 1/2 à 454 1/2, 1100 cts.

De 454 1/2 à 456 1/2, 1105 cts.

De 456 1/2 à 458 1/2, 1110 cts.

De 458 1/2 à 460 1/2,

A LA VIEILLE CAPITALE

L'aqueduc fait de nouveau défaut.—Le Club Athlétique demande une charte.—Fillette mordue par un chien vicieux.—Dangereuse aventure de deux citoyens de St-Nicolas.

(De notre correspondant particulier)

Québec, 26.—On ne prie de dire que les étudiants de l'Université Laval donnent, le 8 mars prochain, leur concert annuel dans la salle des promotions. On nous promet un véritable petit régal de scènes, chant et musique. On a été, en effet, très heureux dans le choix du programme. On nous a deux opérettes, l'une est intitulée "A Clichy", et l'autre est le "Royal Dindon", une opérette connue ici même, que l'on entend sans doute de nouveau avec plaisir, parce qu'elle est très attrayante.

Les universitaires qui doivent figurer dans ces deux chœurs, et qui sont des étudiants sérieux, sont doués de voix agréables et ils ont certainement des dispositions plus qu'ordinaires pour la scène.

Le chœur et l'orchestre des étudiants sauront sans aucun doute se montrer à la hauteur de la circonstance.

Le plan de la salle sera, chez le concierge du Petit Séminaire, le 1er mars. On fera bien de ne pas trop retarder pour réserver des sièges, parce qu'il y aura foule.

—Le maire et les échevins doivent faire l'inspection officielle de la police municipale, à la fin de la semaine d'exercices militaires est donnée à nos gardiens de la paix par le sergent de couleurs Bessette, de l'infanterie Royale Canadienne, de retour d'Afrique, depuis un mois et demi, dans la grande salle d'exercices du manège, avenue Grande-Alle, et ces exercices leur ont profité, certainement, ils leur ont donné une véritable désinvolture. On leur a appris plusieurs mouvements, et on leur a fait pratiquer le tir au pistolet. Le chef d'unité a fait l'inspection de ses hommes, vendredi, et il a été étonné de leur efficacité et des changements que ces excellents exercices ont opérés chez eux.

—D'après les ordres du commandant du district, le lieutenant Pelletier, les 8e et 9e régiments paraderont en brigade, dans la soirée du 5 mars, mardi de la semaine prochaine, par les principales rues de Québec, accompagnés de leurs fanfares. Le lieutenant Pelletier aura charge de cette parade comme brigadier.

—J'ai déjà dit qu'on avait obtenu la permission des autorités militaires à Ottawa, de placer dans le musée un marbre commémoratif en l'honneur de cinq des soldats du 8e Carabiniers Royaux qui sont morts au champ d'honneur sur le sol africain. On se propose de dévoiler ou d'inaugurer ce monument funèbre publiquement, et avec toute la solennité possible, prochainement.

—Il y a trois ou quatre ans, un projet de loi pour encourager l'établissement de ce que l'on appelle en France les Caisse Rurales, était adopté par la Législature provinciale. Les Caisse Rurales sont de vraies institutions de bienfaisance destinées à recueillir en dépôt les épargnes des cultivateurs et à leur prêter de petites sommes pour leur permettre d'exploiter et d'améliorer leurs fermes.

Jusqu'à présent, il n'y a aucune seule localité qui ait pris avantage de cette loi. Cette localité est Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf, une nouvelle paroisse; une caisse rurale est en opération chez elle depuis trois ans. La première année, elle n'a prêté que \$500.00, dans la deuxième, ce chiffre s'est élevé au chiffre de \$1,500.00, et l'année dernière, il lui est arrivé de prêter \$4,450. Le taux de l'intérêt, chargé aux emprunteurs a été en moyenne de six pour cent, et cette caisse rurale paye un intérêt de quatre pour cent sur les dépôts d'argent qu'on lui confie. Sur tous les prêts qu'il lui est arrivé de faire depuis qu'elle existe, il n'y en a eu aucun en souffrance et encore, ce ne sont pas de minces sommes, car elle a prêté, par exemple, elle prête pour permettre aux cultivateurs d'acheter argent comptant, des instruments agricoles et des animaux de bonne race, des chevaux de trait, des provisions de bœuf, en un mot, tout ce qui peut être utile et nécessaire pour le bon fonctionnement d'une ferme.

De semblables institutions existent un peu partout, sur le continent américain, et on dit qu'elles font annuellement des affaires pour plusieurs millions.

—Le fameux tuyau Becker fait encore défaut depuis vendredi soir. Deux ruptures sont survenues coup sur coup, presque au même endroit, et l'eau nous est servie depuis vendredi d'une manière intermittente par l'ancien aqueduc. Inutile d'insister sur les nombreux et graves inconvénients qui résultent de ces déficiences de notre aqueduc.

L'été dernier, il nous est arrivé d'être ainsi plus de trois jours sans le service du nouvel aqueduc et on me raconte que le troisième jour les pensionnaires d'un de nos principaux hôtels n'avaient à leur disposition pour leurs ablutions ordinaires, le matin, qu'une chaine d'eau chaude, ce jour-là, plus de cent touristes, achetés, déposés, bondaient leurs malles et partaient de Québec.

—Le Club Athlétique Québec demande une charte à la législature. C'est une nouvelle organisation au capital de \$10,000 qui a ses quartiers dans Québec. Les membres fondateurs du Club Athlétique Québec sont MM. William Shaw, Roger LaRue, William A. Marsh, John Ritchie, John Macara, Napoléon Laviolette, J. A.

AVIS AUX MÈRES.—Le sirop Calman de M. Winslow (M. Winslow, 101-111, rue St-Jacques) est employé par les enfants tout leur dents. Il soulage le petit malade immédiatement, et il est si agréable à l'usage, qu'il est possible de soulager l'enfant de sa douleur et le petit chéri d'un accès de fièvre, sans qu'il y ait aucune douleur, et c'est le meilleur remède connu pour la diarrhée, qu'elle provienne de sa dentition ou d'une autre cause. Ce sirop est en vente dans toutes les pharmacies de Québec. Demandez-le sirop Calman de M. Winslow. 101-111

CHAMBRE DE COMMERCE

Formation des comités pour l'année courante

Le Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal a tenu hier après-midi sa séance régulière, qui devait avoir lieu mercredi dernier, mais qui avait dû être remise à un jour ultérieur, mercredi étant jour de fête légale.

M. L. E. Geoffroy, président, était au fauteuil.

Étaient présents: MM. H. A. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Avant de procéder à la lecture du procès verbal de la dernière assemblée de la Chambre de Commerce, le président informe les membres présents, qu'il a reçu une lettre de monsieur le secrétaire Haynes, s'excusant de ne pouvoir assister à l'assemblée, pour cause de maladie.

Le président invite alors M. J. D. Couture à remplir les fonctions de secrétaire, pro-tempore. M. Couture accepte de bonne grâce.

Après l'adoption des procès verbaux des dernières assemblées du conseil, et la lecture des nombreuses communications adressées à la Chambre de Commerce, M. D. Parizeau propose de passer à l'item 3 de l'ordre du jour, savoir la Formation des Comités.

Proposé par M. D. Parizeau et secondé par M. C. H. Catell, les différents comités composés comme suit, sont adoptés à l'unanimité:

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

THE DE CEYLAN ET DE L'INDE

VERT OU NOIR
Est un The Economique
Sa force plus grande unie à son absolue pureté en fait le meilleur thé qui soit sur le marché.
Si votre épicer n'en a pas il se le procurera plutôt que de perdre votre clientèle.

DEMANDEZ-LE
Les Thés de "CEYLAN" ne sont vendus qu'en paquets de 1/2 lb. et 1 lb. seulement.
Thé Vert incolore de Ceylan, Noir, Méléang. Échantillons envoyés gratuitement. Adresse: "SALADA", Montréal.

Salada
Les Thés de "CEYLAN" ne sont vendus qu'en paquets de 1/2 lb. et 1 lb. seulement.
Thé Vert incolore de Ceylan, Noir, Méléang. Échantillons envoyés gratuitement. Adresse: "SALADA", Montréal.

FEU M. HECTOR LEDUC
Des sympathies venues de toutes parts
(Correspondance spéciale)

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

Ouvrage Nouveau
Manuel de droit constitutionnel et administratif, par M. M. H. A. Brault, G. Boivin, Jos. Contant, A. V. Roy, J. X. Perrault, D. Parizeau, F. J. Granger, S. Lachance, L. E. Morin, père, J. B. A. Landot, J. D. Couture, C. H. Catell, C. P. Chagnon, A. Prud'homme, Jos. Quintal, Jos. Fortier.

CHEMINS DE FER PACIFIQUE CANADIEN

COMMUNICATIONS DIRECTES
—ENTRÉE—
Holyoke, Springfield et Montréal

Départ de Montréal 7.45 p.m.
Arrivée à Holyoke 7.15 p.m.
Départ de Springfield 8.00 p.m. 9.15 p.m.
Départ de Holyoke 8.18 p.m. 9.32 p.m.
Arrivée à Montréal 8.20 p.m. 9.15 p.m.

Quotidiennement. Les autres trains les jours de semaine seulement.
Par les chemins de fer de la ville et de la ville de Montréal, Springfield, Holyoke, Springfield, etc.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

Service rapide entre Montréal et Ottawa
Des trains rapides quittent Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.50 a.m. et à 10 p.m., arrivant à Ottawa à midi et à 6.35 p.m. Les trains locaux pour tous les points de la ligne, à l'exception de ceux qui sont en service à Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, et à 5.35 p.m., tous les jours.

NAVIGATION LIGNE ALLAN

Service de Liverpool à Portland
De Liverpool à Portland
Liverpool, 23 Fev. 1901
Portland, 23 Fev. 1901
Liverpool, 23 Fev. 1901
Portland, 23 Fev. 1901

Service de Liverpool à Portland
De Liverpool à Portland
Liverpool, 23 Fev. 1901
Portland, 23 Fev. 1901
Liverpool, 23 Fev. 1901
Portland, 23 Fev. 1901

LES ECOLES DU SOIR

Intéressant rapport annuel du secrétaire provincial

La partie la plus intéressante du rapport de l'hon. secrétaire provincial est sans conteste, celle qui se rapporte aux écoles du soir.

Il nous est agréable de constater que l'œuvre patriotique fondée par Mercier fait des progrès constants — progrès qui promettent d'augmenter pour l'avenir, les plus brillants résultats.

Quand ces écoles furent fondées, bien des sceptiques les accueillirent avec moquerie; d'autres les combattirent avec acharnement.

Quand le gouvernement des "hommes gens" escamota le pouvoir en 1891, grâce à la complicité d'un potentat parjure, il entreprit de détruire toute trace du passage de Mercier. Les écoles du soir qui étaient une des fondations les plus populaires du grand patriote furent l'objet de la plus constante attention. Naturellement, il n'osa pas les supprimer complètement; mais il réduisit les subsides dans une telle proportion que leur existence fut pendant un temps compromise.

Heureusement que quelques hommes de bonne volonté n'abandonnèrent pas la partie et, luttèrent pour leur maintien jusqu'en 1897, alors que le gouvernement Marchand les prit sous sa paternelle protection.

Aujourd'hui, les écoles du soir ont un avenir assuré. Les immenses services qu'elles rendent aux classes ouvrières sont justement appréciés par tous les hommes de bien.

Voici les résultats de la dernière assemblée scolaire, tels que constatés par les directeurs des différentes écoles.

M. U. E. Archambault, directeur général des écoles du soir de Montréal, dit entre autres choses :

Comme les deux années dernières, les écoles ont été ouvertes pendant deux semestres, de dix semaines chacune, le premier, du 2 octobre au 7 décembre et le deuxième, du 8 janvier au 8 mars; les classes ont été ouvertes quatre soirs par semaine, ce qui donne 40 classes par semestre, et 80 classes pour l'année.

Le nombre des élèves qui se sont fait inscrire est de 921, la moyenne de l'assistance a été de 499, comme suit, savoir :

Inscription	Assistance
Ecole Montclair	222 81
Ecole Champlain	114 41
Ecole St-Jacques	110 73
Ecole Belmont	113 56
Ecole Orléans	124 61
Ecole St-Marie	122 84
Ecole des Italiens	116 88
Ensemble	921 499

Si l'on prend la proportion pour cent entre la moyenne de l'assistance, —499— et l'inscription, —921— on a pour résultat 54. C'est donc un peu plus de la moitié des élèves inscrits qui ont assisté régulièrement tous les soirs.

De prime abord, ce résultat peut paraître insuffisant, mais il faut tenir compte des nombreux obstacles qui empêchent l'ouvrier et le commis d'assister régulièrement : l'obligation de retourner le soir à l'atelier ou au magasin, les devoirs de famille, etc., pour un certain nombre, l'inconstance. Malgré ces obstacles et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, voici des chiffres qui sont à l'honneur de ceux qui ont persévéré : 137 élèves n'ont pas manqué un seul soir après leur admission et 334 élèves ont reçu le remboursement de leur dépôt. Ce remboursement, d'après la règle établie par le gouvernement, la commission ne peut avoir lieu qu'en faveur de ceux qui ont assisté au moins les deux tiers du temps, depuis leur inscription jusqu'à la fin des cours.

Dans le but de mieux faire comprendre la valeur des principaux obstacles qui le viend de signaler, à peu près dans toutes les grandes écoles, nous allons constater le résultat de la présente année scolaire avec celui obtenu les années précédentes, à Montréal, soit :

1895-96	40 pour cent
1896-97	47 pour cent
1897-98	46 pour cent
1898-99	54 pour cent

M. E. W. Arthy, secrétaire des écoles protestantes, dit aussi :

Durant le premier semestre de la session, le nombre des élèves inscrits :

—Dites, très catégorique, le docteur Barrère semblait être sur des charbons ardents.

—Et qu'il t'en a dit ?

—Il a nié l'assertion de Gustave. —Mon Dieu ! mon Dieu ! quel malheur !

Car, entre un drôle de cette espèce et un homme comme le docteur Barrère d'honorabilité incontestable, il n'y a pas de doute à avoir.

—Mademoiselle lui dit-il, comment il n'a pas pu parler.

—Oui, je serais de votre avis si un dernier incident ne s'était pas produit.

—Lequel ?

—M. Vuguier, devant les dénégations du docteur, lui dit à brûle-pourpoint :

—Gardez-vous d'être pas vrai, le duc n'a pas parlé ?

—Non, a affirmé le médecin. —Donnez-m'en votre parole d'honneur !

—Ah ! fit Gabrielle haletante, et il l'a donnée ?

—Non ! Il n'a pas voulu.

—Ah, pourquoi ?

—Elle demeure muette, blanche comme une morte.

—Au bout de quelques instants, elle se redressa :

—Je vais chez lui, dit-elle.

—Bien, vous êtes une vaillante, vous en donnez une preuve de plus. Tout ce qui sera humainement possible, vous le tenterez, je le sais.

—Oh ! oui, oui ! Le fiancé que j'aime est accusé ! Que ne ferais-je pas pour voir éclater son innocence !

—Il lui donnera ma vie !

—Avec un soupir, Amable de Préfontaine murmura :

—Etre aimé de cette façon !

—Quelle compture pour lui à toutes les douleurs du monde !

—Et comment Gabrielle rougissait un peu, il se hâta d'ajouter :

—Me permettez-vous de vous donner un conseil, mademoiselle ?

Combien de temps, demeurait-elle ainsi muette et désespérée ?

Gabrielle ne s'en rendit pas compte.

HONNEUR AU MERITE

Une jolie démonstration a eu lieu hier soir, au poste de pompiers No 14, quartier St-Jean-Baptiste.

Plusieurs citoyens de la localité s'étaient cotisés afin de pouvoir offrir au contremaître Jean Naud, fils, et au pompier Lacasse du corps de sauvetage, un témoignage de leur admiration pour l'acte de bravoure que ces deux services publics ont accompli, il y a quelques jours, en arrachant aux flammes une femme et un enfant, lors d'un incendie, rue Sanguin. Ils leur ont présenté deux médailles d'or.

La présentation a donné lieu à des discours de félicitations d'une part, de remerciements de l'autre, puis on s'est amusé en famille jusqu'à minuit.

Une cinquantaine de personnes ont pris part à la réunion.

CONFERENCE

(Correspondance spéciale)

Ottawa, 26. — M. Frédéric Villiers, le célèbre correspondant de la guerre d'Afrique, donnera une conférence à Ottawa, 8 mars prochain sur son expérience pendant la campagne d'Afrique. M. Villiers possède un doulé de 200 photographes prises par lui-même dans les environs de Pretoria, Magersfontein et autres endroits où se sont déroulés de mémorables engagements.

A ST-JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE

(Correspondance spéciale)

St-Jean-Baptiste de Rouville, 25. — Lundi dernier, M. Joseph Chaput, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Rouville, conduisant à l'autel Dame veuve Joseph Racicot. La cérémonie terminée, M. Chaput invita les chœurs de la paroisse à chanter des cantiques. M. Chaput invita les chœurs de la paroisse à chanter des cantiques. M. Chaput invita les chœurs de la paroisse à chanter des cantiques.

JACQUES-CARTIER

La prochaine exposition du comté de Jacques-Cartier aura lieu le 19 septembre 1901.

CONTAGION ET INFECTION

La grippe est infectieuse mais non contagieuse

Les maladies contagieuses se communiquent d'une personne à une autre, les maladies infectieuses se communiquent par l'air, le sang, etc.

La grippe est une maladie contagieuse, la grippe est infectieuse, lorsque qu'il y a une épidémie de grippe, elle est dans l'air que nous respirons et personne n'est en sûreté.

La seule sauvegarde est de tenir le système dans la plus parfaite condition possible, et à la moindre apparence du rhume de cerveau, de se servir librement de quelque antiseptique sans danger, tel que les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe, une tablette prise toutes les heures ou deux durant une couple de jours suffira pour se guérir de l'attaque.

La grippe attaque la partie la plus faible du système, ce peut être les poumons, le cœur, le foie, l'estomac ou le rein; mais quelle que soit la partie atteinte, elle se loge finalement, elle commence presque invariablement par un rhume de cerveau et de poitrine; en d'autres termes, la maladie est au début un catarrhe aigu.

C'est pour cette raison que les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe ont été si efficaces pour guérir les attaques de grippe. Les propriétés antiseptiques du remède détruisent les germes avant que tout le système soit complètement infecté.

Le Dr. Annand, des Tablettes de Stuart contre le Catarrhe, ne contenant ni cocaïne, ni drogues dangereuses, devraient être employées librement, à cette saison, à la moindre apparence des symptômes de la grippe.

Elles arrêtent les sécrétions catarrhales excessives, font disparaître la fièvre et empêchent la pneumonie.

Elles sont composées d'antiseptiques et peuvent être prises par les petits enfants aussi bien que par les adultes et avec grand avantage.

Le Dr. Lewiston dit. Mon ordonnance ordinaire pour la grippe est les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe qui ont peut-être guéri tous les pharmaciens. Gardez la maison une journée ou deux, prenez des Tablettes largement et je n'ai jamais entendu personne se plaindre qu'elles aient fait d'opérer une guérison.

26-28-2

Elle voyait Michel dans sa prison, Michel qui comptait uniquement sur elle pour le sauver.

Cette parole, tombée de ses lèvres si pures et si chères, parurent à la pauvre Gabrielle inspirées par Dieu lui-même.

—O amie si tendre ! murmura-t-elle, sois bête !

Déjà de te voir, de te sentir auprès de moi, il me semble que mon cœur se rendait.

Où, où, tu es raison, mon Michel, la poitrine même ne peut rester sous la lourdeur d'une semblable accusation. A nous deux, nous lui rendrons l'honneur.

Hélène s'était relevée.

Elle avait forcé sa sœur à venir s'asseoir sur la berge de ce bûcher, toutes ses pensées, ses impressions les plus secrètes, les plus intimes.

Enfin, elle pouvait donc l'ouvrir son pauvre cœur brisé !

Jusqu'à là, Gabrielle avait dû se taire, tout concentrer au dedans d'elle-même.

Elle avait bien Daniel et Catherine. Mais avec Daniel elle n'osait pas causer, dire ce qu'elle pensait.

D'abord, il y avait la comtesse Marguerite, à qui le jeune homme pouvait répéter bien des choses, et que, d'ailleurs, Gabrielle sentait entre Daniel et Michel.

Ensuite, depuis que mademoiselle de Saint-Amand connaissait l'amour qu'éprouvait pour elle son malheureux camarade d'enfance, elle était silencieuse et muette vis-à-vis de lui ; ses

lèvres ne pouvaient s'ouvrir, elle se taisait.

Pouvait-elle, en effet, lui infliger le perpétuel supplice de lui entendre parler de l'autre, de celui qu'elle lui avait préféré et qu'elle adorait ?

Envers Catherine, c'était d'autres sentiments qui faisaient taire Gabrielle.

UNIVERSITE L'AVANT

La condition de l'homme de lettres, du 17e siècle à nos jours

Après avoir consacré trois leçons à l'étude de la nature du génie et du talent littéraires, M. de Labriolle a passé hier soir à une question moins abstraite : celle de la condition matérielle des écrivains depuis le 17e siècle.

Aujourd'hui un écrivain de quelque talent peut se créer une aisance qui n'a rien que d'honorable, parce que la propriété littéraire est formellement reconnue par la loi. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Et ce qui est intéressant, c'est de marquer les conséquences qui ont résulté pour les écrivains et pour la littérature elle-même des divers états économiques par lesquels la propriété littéraire a passé.

Au 17e siècle le public qui lisait et qui n'hésitait pas à payer un plaisir littéraire était fort restreint. Les grands succès de librairie montaient à quelques éditions : huit ou dix pour les Caractères de la Bruyère, qui furent si appréciés. — Quant aux pièces de théâtre, les comédiens les achetaient aux auteurs à des prix dérisoires (cent sous pour Andromaque).

C'est qu'à cette époque la propriété littéraire était fort mal garantie. Nul ne se faisait scrupule de piller son voisin. Les libraires pouvaient obtenir un privilège royal pour tel livre édité par eux mais il fallait qu'il fut renouvelé à chaque édition. Et d'autre part, rien de précis n'était stipulé au sujet des "droits d'auteur".

Les gens de lettres ne pouvant vivre ni du livre, ni du théâtre, il ne leur restait que trois ressources : les libéralités du Roi, la "Domestique" (au sens du 17e siècle) chez les grands ; enfin les dédicaces aux riches personnages. M. de Labriolle cite une série de faits et d'anecdotes pour montrer de quelle façon les écrivains s'alimentaient à cette triple source. Et il souligne le caractère quelquefois un peu humiliant de cette situation, surtout pour ceux qui ne gardaient pas suffisamment la réserve et la fierté voulues.

Le dix-huitième siècle marque un pas important dans le sens de l'émancipation des hommes de lettres. Ils grandissent également en crédit en influence et en prestige. Ils deviennent des "puissances". En même temps leur situation matérielle s'améliore peu à peu. Le privilège de la propriété littéraire fait son chemin dans l'opinion. D'autre part Beau-marchais travailla à assurer les droits d'auteur pour le théâtre. Et après une série de mesures favorables, la loi du 19 juillet 1795 a définitivement consacré le principe de la propriété littéraire.

De là une condition nouvelle pour l'écrivain, durant le 19e siècle, M. de Labriolle étudiera cette transformation et ses conséquences jusqu'à l'époque actuelle.

Le Croup—BAUME RHUMAL

SMOKING CONCERT

Pour célébrer l'anniversaire de Paardeberg

Les sergents-majors de la brigade de Montréal se sont réunis hier soir, aux quartiers généraux de la C. R. A., et se sont occupés de l'organisation d'un smoking-concert qui doit avoir lieu demain, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Paardeberg.

Tous les membres des contingents sont invités, de même que les sergents de la brigade et ceux de l'Ecole Militaire de St-Jean.

Les soldats du Transvaal seront en khaki et les sergents de Montréal en petite tenue.

Le concert sera, sous la présidence du colonel Peters et sous le patronage du maire Préfontaine.

L'état-major du commandant du district et les commandants des différents régiments de Montréal seront aussi présents à cette fête de sour-officiers.

Le comité d'organisation se compose des sergents-majors Fellows, du 2e R. C. A. Gardner, du 5e R. E. Scott, du 6e C.M.R. et comme adjoints, du sergent Allan et du capitaine Tattersall, retour d'Afrique.

SIROP CALMANT DU Dr F. J. DEMERS POUR LES ENFANTS

Il y a aujourd'hui bien reconnu qu'il n'y a rien d'aussi bon et efficace pour rendre le sommeil aux bébés, faciliter la dentition et calmer les coliques. Soyez-en convaincu et dites-le vous.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

M. J. J.

A COUPS DE HACHE

C'est de cette façon que des chinois ont accueilli un citoyen de Lévis

Qui avait pénétré chez eux

(Correspondance spéciale)

Québec, 26. — Il s'en est peu fallu qu'une tragédie sanglante, qu'une série d'affreuses boucheries n'eût lieu dans une buanderie chinoise, samedi dernier, côte Labadie, à Lévis.

Des fils du Céleste Empire étaient allés célébrer paisiblement leurs fêtes du nouvel an, lorsqu'un individu aviné qui n'avait depuis longtemps à l'un d'eux, pénétra forcément dans le logis pour leur engendrer chicanes. Nos Chinois se sont alors armés de haches, et si la police ne fut pas arrivée à temps sur les lieux, c'est un cadavre émacié que l'on aurait sorti de la maison.

Notre individu a été condamné hier matin au paiement d'une amende de quinze piastres.

A PROPOS DU DELUGE

Un révérend déclare, après avoir fait des recherches en Asie, que l'histoire de la Bible est digne de foi

New-York, 26. — On vient de recevoir ici des lettres du Rév. Dr George Frederic Wright, qui a fait des recherches en Asie pour y trouver des traces du déluge. M. Wright a commencé ses travaux en Sibirie, l'an dernier, il s'est ensuite rendu en Syrie, en traversant les monts Oural et Caucase.

J'ai parcouru 12,000 milles en Asie, et j'ai la recherche de traces de la période glaciaire, et je n'en ai pas trouvé, mais j'ai découvert les preuves évidentes d'une submersion des terres s'étendant jusqu'au pied du mont Ararat, submersion qui a eu lieu après l'apparition de l'homme sur la terre. Des géologues russes ont trouvé récemment des restes humains dans les dépôts de cette période de submersion.

Ce qui est certain, c'est que depuis l'apparition de l'homme il y a eu une période d'instabilité de l'écorce terrestre dans le nord et le centre de l'Asie, ce qui démontre que l'histoire du déluge, telle que racontée par la Bible, est tout à fait digne de foi.

Si vous toussiez—BAUME RHUMAL

BROMA

Tonique guérissant radicalement toutes maladies provenant du sang ou des nerfs. Dans tous les cas de faiblesse nerveuse, débilité générale, anémie, chlorose, tuberculose, dépression des nerfs, dyspepsie, manque de sommeil, etc., faites usage de cette précieuse médecine.

En vente partout. Dépôt général, 43 rue St-Pierre, Québec.

15, 22, 29 Jan. 5, 12, 19, 26 fév. 5m

H. Lamontagne & Cie.

Propreté du Cheval

Le cheval, contrairement à certaines classes d'hommes, n'est jamais vagabond. Il aime à être propre. Personne ne devrait condamner un cheval à avoir une alimentation de mauvaise qualité, un harnais inférieur, ou à toute autre négligence quelconque.

Nos brosses, éponges, strilles, huiles pour meurtrissures, remèdes pour maladies internes, couvertures, imperméables, tous contribuent à la propreté du cheval.

H. Lamontagne & Cie.

304-306 Rue St-Paul

MONTREAL

BREVETS D'INVENTION

BEAUDRY & BROWN

107 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

Envoies pour le livret.

AVERTISSEMENT

Ceci est la Boîte que l'on Imité



SEAL BRAND

COFFEE

CHASE & SANBORN

MONTREAL

C'est sa merveilleuse popularité qui est la cause de cette imitation.

Soyez sur vos gardes

Procurez-vous le véritable Café "SEAL BRAND."

CHEZ TOUS LES BONS EPICIERIS

CHASE & SANBORN, MONTREAL et BOSTON

SA VERIFIABLE VALEUR TONIFIANTE

est pourquoi il est célèbre dans "TOUT L'UNIVERS." Sa réputation n'est point basée sur son nom. Le VIN MARIANI est unique en étant le seul Tonique-Stimulant approuvé et prescrit par les médecins de toutes les contrées civilisées du globe.

VIN MARIANI

Pour les gens épuisés, pâles et malades. Guérit les maladies de la gorge et des poumons, prévient de résultats sérieux. Pail disparaître la cause des maux de tête; douleurs de l'arrière, du dos et des membres. Troubles nerveux, insomnie, indigestion, perte de l'appétit, épuisement, faiblesse, Méanémie et Débilité générale.

Un remède radical contre la Grippe et toutes les formes de la Fièvre.

Le Vin Mariani unit une action harmonieuse toutes les forces du système et donne la richesse au sang. Evitez les substituts. Les pharmaciens.

LAURENCE A. WILSON & CIE. Agents Canadiens, Montréal.

G. Chapleau & Fils,

...Manufacturiers et Marchands de...

Assortiment Considérable

Toutes Dimensions

Coffres-forts et Poêles en Acier

Sont en Usage dans les Communautés Religieuses, les Banques, les Bureaux de chefs-lieux, les Hôtels de Ville, les bureaux des Gouvernements, les Presbytères, les magasins, les Prisons, etc., etc.

Styles et Grandeurs particuliers Fabriqués sur Commande.

SPECIALITE: Réparation des Poêles en Acier de MM. Laporte & Fils.

414 Rue St-Laurent

Téléphone Bell Est 1130. Téléphone Marchands 190.

BREVETS D'INVENTION

CANADA ET ETRANGER

J. B. PAUZE & CIE

PEINTRES DECORATEURS

D'ENSEIGNES ET DE MAISONS

.. 305, RUE ST-ANDRE..

MONTREAL

GRIPPE

FIEVRE

TOUX

Mal de Tete

VIN Crésol-MORIN

"Cachets-Morin"

M. J. J.

GRIPPE

FIEVRE

TOUX

Mal de Tete

VIN Crésol-MORIN

"Cachets-Morin"

M. J. J.

PETITES ANNONCES

Tarif des Petites Annonces dans la
" LA PATRIE "

Sorel, 26. — Dans ma note sur les brise-glace de la Rivière Richelieu.

publiée le 20, une erreur typographique que me fait dire " la construction du brise-glace " au lieu " des brise-glace. " Comme d'autres journaux se sont emparés de cette nouvelle et l'ont publiée telle qu'elle, il est bon de rectifier.

Deux brises-glace, ont été construits sur le Richelieu cet hiver par M. Nazaire Provost, tel que je le dis dans ma note, soit en tout cinq sur cette rivière depuis quatre ans. Ce sont les brises-glace de la Pointe de l'Écluse, de la Pointe de l'Écluse, de la Pointe de l'Écluse, de la Pointe de l'Écluse, de la Pointe de l'Écluse.

— M. J. L. Beaubien, agent du télégraphe à Sorel, est parti pour un voyage de quelques jours à Boston.

— Les hôteliers de Sorel semblent tenir à leur poste. A l'exception d'un, tous redemandent une licence au même endroit.

— Notre vieux mattonnier, M. Toustaint Langlois, qui depuis une dizaine d'années tient la traverse entre Sorel et St-Joseph, a cédé ses droits à M. Judes Héroux qui fera passer et recevoir le passage entre les deux rives. M. Langlois a aussi vendu à M. Héroux toute sa flottille de chaloupes, canots et

— Nos amateurs de sport se demandent si l'on va bientôt s'agiter pour l'organisation du Club de Base Ball pour la saison prochaine.

— On ne dit qu'il n'y aura aucun changement parmi les commandants des bateaux de la Cie Richelieu, cette année. Ceci est une bonne nouvelle pour les capitaines dont la grosse voix retentit à Suresne.

LES LAITIERS

On parle de nombreuses pour-
suites

UNE CONDAMNATION

Les autorités sont bien résolues à faire respecter les règlements en ce qui a trait au lait servi par les laitiers. Déjà, un bon nombre de ceux-ci ont été traduits devant le tribunal et condamnés. Encore hier après-midi, les inspecteurs déposaient une plainte contre la Montreal Pasteurized Milk Co., qui, ses clients au lait

ouffamment gras. Le gérant de la compagnie s'est avoué coupable, et il a été condamné, séance tenante, à \$10 d'amende et aux frais.

On parle de plusieurs autres laïcs qui seront incesamment poursuivis, pour la même offense.

LOUIS BOUDREAU EST BIEN

il était très malade, mais son médecin lui prescrivit les Tablettes de Dodd contre la dyspepsie et il se rétablit

La dyspepsie chronique peut être guérie. Un moins c'est ce que dit M. Louis Boudreau, de St-Paul, Ile aux Vois, Québec, et le devrait le savoir, car il a souffert pendant douze années et a été guéri.

Son médecin est aussi convaincu par le cas de M. Boudreau, que les Tablettes de Dodd contre la Dyspepsie

M. Boudreau écrit :

« Pendant douze ans, j'ai eu une douleur lancinante dans le côté droit. Mon teint était très jaune. Je ne pouvais rien manger sans qu'il en résultât les effets les plus douloureux. »

« Je me fis traiter par deux médecins pendant quel temps. Leur traitement ne me donna aucun résultat. Seullement temporaire, mais ils furent toujours suivis d'une sévère rechute. Mon mal s'aggravait de plus en plus après chaque attaque. »

« Un jour, ayant supplié le médecin de la ville la plus possible, je légalai soigneusement, car je souffrais horriblement, il me recommanda une boîte de Tablettes de Dodd contre la Dyspepsie. Je les employai et alors il n'en porta une deuxième et une troisième. »

« Elles me soulagèrent des plus

mier moment, et maintenant, après en avoir employé quatre boîtes, suis complètement guéri. Je puis bien dormir et manger n'importe quoi sans aucun malaise.

— Pour ce que les Tablettes de Dodd contre la Dyspepsie ont fait pour moi, je les louerai toujours.—

Je remercie la divine Providence qui m'a inspiré l'idée de les employer.

Je désire communiquer avec moi personnellement, à propos de mon cas, qu'il m'écrive.

" LOUIS BOUDREAU,
St-Paul, Ile aux Noix, Québec."

Les Tablettes de Dodd contre la Dyspepsie ont guéri M. Boudreau et elles ont guéri beaucoup d'autres cas très graves de maladie d'estomac. Elles devraient réussir dans votre cas.

2.

Y=NEW YORK
-Unis, nous voulons
commerce de
RIES
port aux besoins du

faire de notre nouveau local im-
menses fabricques; l'obtention et le con-
; de Splendides Salles d'Exposi-
bonnes valeurs, une longue expé-
on de chaque Montréalais.

Land & Son Co.
SAINTE-CATHERINE

A VENDRE — Un magasin, 3 showrooms, 2 grands miroirs, 1 comptoir, balances et le stock situés près du dépôt municipal, Place d'Armes, 3. Adresser 2-3 St-Jacques, Coin Desrivière.

ARGENT A PRETER

Argent à prêter, sur hypothèque, pour montants de 2500 et plus, propriétés, vendre etc. C. M. Domingue, notaire, 1

DIVERS

\$5.00 PAR JOUR.— Vous gagnerez cette somme en vendant des vues stéréoscopiques, étirez-les une pour deux de Photographie, Jeune Lorette, Québec 307-3

UN JEUNE HOMME désire louer une petite chambre non meublée en haut de la rue Mont-Royal, écrit John Stapton, réparateur de tordeur Sa Hermine. 1-3

PERDU.— Un gant en soie, de Dame sur la rue Canning, samedi soir, 1 compense. 91 rue Worham. 1-

M ADAME E. BELLHUMEUR à la place
sur d'annoncer à ses amis qu'elle
ouvrira un salon de mode, contenant
dernières nouveautés, au ler mars. Une
visite est ardue. 2446 rue Notre-Dame.
me. 2-6

ON OFFRE EN VENTE tout le materiel d'une jolie petite manufacture ou il y a de jolis profits, peu de capitaux, peu de risques. S'adresser au No. 8, rue St-Jacques.

Argent à Prête

A 5 POUR CENT
sur hypothèques, avec des conditions
très désirables. S'adresser à La M
son de Finance Cadieux, édifice
Prusse." 23 2

A LOUER
MAISONS et LOGEMENT
Nos 158 rue St-Georges (annex).
" 714 rue St-Laurent.
" 740A rue St-Laurent.
" 742 rue St-Laurent.
" 750 rue St-Laurent.
" 754 rue St-Laurent.
" 762 rue St-Laurent.

" 766 rue St-Laurent.
 " 8 rue Guldault,
 " 75 rue St-Charles Borromée, cha
 " 366 rue St-Jacques,
 " 24 rue de Roy.
 " 166 ave Hôtel de Ville.
MAGASINS A LOUER
 No 728 rue St-Laurent.
 " 734 rue St-Laurent.

" 736 rue St-Laurent.
 " 741A rue St-Laurent.
 " 746C rue St-Laurent.
 " 140 rue St-Laurent.
 " 364 rue St-Jacques.
 " 22 1/2 square Chaboillez.
CREDIT FONCIER F. C.
 30 rue St-Jacq

BUREAUX A LOVE

BATISSE DES TRAMWAYS
S'ADRESSER A
CHAMBRE 14

305-6

**PROPRIETES
A VENDRE**

dans toutes les parties de la ville.
yant de 10 à 12 pour cent, avec con-
ditions de paiements très faci-
S'adresser à La Maison de Fina-
Cadieux, édifice "La Presse." 33

LOTS A VENDRE A BO-
MARCHE, Rue du Havre
(Plus haut que la rue Ontario) pour
très court espace de temps seulement
10 centus du pied
S'adresser à
H. JOSEPH & CIE.,
16 rue St-Sacrement.

ON DEMANDE A LOUER

Un logement de six pièces, propre, commode, devra être libre au 1er mars. S'adresser immédiatement par lettre, indiquant le prix du loyer, à XXX, bureau de "La Patrie." 291-jm

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 2716, François Xavier St-Charles, demandeur vs John T. Gorman et al. défendeurs. Le septième jour de mars 1901, à dix heures de vant-midi, au domicile de la place d'Armes de John T. Gorman, l'un des défendeurs, au No 122 rue Windsor, ex Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du

R. Wilson - Smit

Courtier en placement de fonds
161, RUE SAINT-JACQUE
MONTREAL.

Obligations du gouvernement.
Obligations municipales.

Obligations Industrielles

Un grand nombre de placements
sont très avantageux toujours à la
disposition du public.

Bell Tel. Main 2287.

L. Z. GAUTHIER
Architecte & Évaluateur
BATISSE BANQUE D'ÉPARGNES,
180 Rue St-Jacques. **MONTREAL**
dme Plancher, No 2.

Légèrement gazeuse et la plus a-
ble à boire.

Ce que **NEW-YORK**

Est aux Etats-Unis, nous voulons
que notre commerce de

TAPISSERIES

le soit par rapport aux besoins du
Canada sous ce rapport.

En d'autres mots, nous voulons faire de notre nouveau local im-
mense le centre où iront acheter les principaux décorateurs. Des
achats considérables des meilleures fabriques; l'obtention et le contr-
ôle des effets les plus artistiques; de Splendides Salles d'Exposi-
tion, une attention courtoise, des bonnes valeurs, une longue expé-
rience, tout cela est à la disposition de chaque Montréalais.

The G. A. Holland & Son Co.
2411-2413 RUE SAINTE-CATHERINE

UN TRISTE EPISODE

D'un procès qui donne des haut-le-cœur à la population

Le procès de la femme Gravel, alias Mathieu, alias Pervault, arrêtée sous l'accusation d'avoir embauché des jeunes filles de 14 à 16 ans, pour des fins immorales, va se compliquer d'un bien triste épisode.

Anna Blondin, fillette de 14 ans, un des témoins de la couronne dans cette repoussante affaire, a été arrêtée ce matin par les officiers du grand comissariat, sous l'accusation d'avoir fui le toit paternel. Anna était disparue depuis dix jours et sa pauvre mère ne savait pas ce qu'elle était devenue. Ce matin, comme l'enquête dans l'affaire de la femme Gravel devait se continuer, nos policiers, supposant que la jeune fille, poussée par la curiosité, viendrait voir ce qui s'y passerait, se mirent à l'affut. Anna tomba dans la pièce et fut appréhendée. Elle a comparu ce matin devant le juge Chequet, et son procès a été remis à la semaine prochaine.

C'est sa mère elle-même qui a déposé la plainte qui a conduit à l'arrestation de la jeune fille.

LES MEDECINS DE SHERBROOKE

Ils forment une association dans laquelle les pharmaciens sont admis

(Correspondance spéciale.)

Sherbrooke, 26. — La première réunion de la Société Médicale de Sherbrooke a eu lieu le 21 courant, au bureau du Dr Williams. Etaient présents les docteurs Austin, Camérand, Smith, Rioux, Gauthier, Williams, Elie, Farewell, Bachand, Lamy, Thomas et Foss.

Les membres fondateurs de la nouvelle société médicale élisent d'abord leurs officiers pour l'année courante. L'élection donna le résultat suivant : président, Dr F. E. L. Austin, vice-président, Dr J. O. Camérand, secrétaire-trésorier, Dr E. L. J. Williams, conseil, Drs W. D. Smith, L. C. Bachand et G. A. M. Elie.

Il fut ensuite décidé de laisser aux membres du conseil la charge de préparer la constitution et les règlements de la nouvelle association.

Les médecins de sociétés de bienfaisance présents déclarèrent qu'ils avaient tous des idées, comme médecins de leurs sociétés respectives, mais qu'ils n'avaient pas encore reçu

de réponses des secrétaires de ces diverses sociétés. Ils disent que leur démission était acceptée. Il fut décidé de les mettre en demeure de donner une réponse.

En vue de faire taire les remarques malicieuses qui ont été faites par certaines personnes en apprenant la démission de tous les médecins de la société, un rapport élaboré sera préparé et rendu public, suivant les raisons de leur démission.

En raison du bon accord qui devra exister entre les médecins et les pharmaciens, ces derniers seront invités à prendre part à une réunion spéciale qui aura lieu sous peu de jours pour discuter des questions d'un intérêt capital. Avant la clôture de la séance un comité fut formé pour louer une salle convenable qui sera utilisée comme "salle de club" et pourvue de toutes les principales choses médicales et autres choses pouvant intéresser les membres de la nouvelle société.

LA LUTTE DES MAGASINS

(Spécial à "La Patrie")

Québec, 26. — La lutte entre les grands et les petits magasins devant le Parlement de Québec promet d'être très vive, très ardente.

Déjà les petits magasins ont retenu les services de plusieurs avocats de Québec et de Montréal et ils ont dans la Chambre des députés des députés déterminés.

On m'assure que les grands magasins n'entendent pas se faire imposer 70 pour cent de taxes sans faire des résistances. Ils envoient, paraît-il, ces jours-ci, une importante et influente délégation auprès des Chambres.

Je vous tiendrai au courant de tous les incidents.

CLUB LIBERAL DES ENTREPRENEURS

Assemblée régulière mensuelle mardi 26 février 1901

Les membres sont priés d'assister à une assemblée du club convoquée pour mardi, le 26 courant, à 8 heures du soir, au No 56, rue St-Jacques.

L'ordre du jour comporte des questions de haute importance, telles que les amendements au code civil, rapports de comités, etc.

Par ordre du président,

N. T. GAGNON, Secrétaire.

UNIVERSITE LAVAL

Conférence de M. l'abbé C. Bourassa

La conférence du mercredi, 27 février, sera donnée par M. l'abbé Bourassa, sur l'Inspiration des Livres Saints.

Sommaire : Vraies et fausses notions de l'Inspiration scripturaire. — Le dogme catholique et les opinions théologiques. — L'Inspiration scripturaire embrassée-t-elle chaque élément du texte sacré ? — Théologie et psychologie.

A 8 heures p.m., dans la salle des conférences du premier étage.

INSTITUT DU SOLFÈGE

Il a été décidé à l'assemblée générale des membres de la Section Choral de l'Institut du Solfège, que l'œuvre qui sera exécutée au prochain concert, sera "Saint-François", par Edgard Tinel.

Le programme des répétitions de la semaine sera comme suit : Mercredi, 27, à 7 3/4 p.m., pour les messieurs ; Jeudi, 28, à 3 heures p.m., pour les dames. Tous les membres de la section chorale et les élèves sont priés d'être présents.

LE BONHEUR DU FOYER DOMESTIQUE DEPEND SOUVENT DE LA FEMME

Après une rude journée de travail, lorsque le mari, harassé par les affaires, revient à la maison le soir, il n'y a pas de plus grand bonheur que d'être attendu et reçu par une épouse propre, rayonnante de santé et pouvant lui faire oublier les tracasseries des affaires par sa bonne humeur et sa gaieté. Tandis que, au contraire, si l'homme est reçu par une femme pâle, fatiguée, et à peine se traînant, ayant la tristesse empreinte sur la figure, se plaignant sans cesse de douleurs, migraine, etc., etc., la vie pour cet homme, est bien sombre et monotone, puis souvent découragé, il s'en va chercher dans les amusements des clubs l'oubli de sa peine.

Jeunes femmes qui voulez le bonheur de votre mari, aussi bien que le vôtre, ne négligez donc pas votre santé et prenez du Vin St Michel aussitôt que vous vous sentez faible ou malade, vous le sentirez et bien-faire, vous conserverez votre air rose, votre santé, votre gaieté et la vie, alors, s'écoulera douce et heureuse sans soucis de la maladie.

REGRETTABLE ACCIDENT

Un charroyeur de neige se noie dans le fleuve

Un bien triste accident est arrivé hier soir sur les quais, en face de la traversée de Longueuil. On sait que c'est à cet endroit que les charroyeurs de la ville vont déposer la neige qu'ils enlèvent des rues.

Or, hier soir, vers 5 heures, un

autre voiture passa trop près du cheval qui eut un mouvement de recul. Fontaine qui se trouvait en arrière de la voiture fut frappé violemment et le choc lui faisant perdre l'équilibre, le précipita dans le fleuve.

Plusieurs charroyeurs se trouvaient

crampes disparut sous l'onde. Fontaine était âgé de 58 ans. Il habitait avec sa femme et sa jeune fille au numéro 2 de la rue Paterson.

C'est pas la première fois, paraît-il, qu'un tel accident se produisit.



LA SCÈNE DE L'ACCIDENT.



LA VICTIME, FONTAINE.

nommé Onésime Fontaine, travaillant pour le compte de M. Jos. Dubois, rue Champlain, avait fini de déverser son dernier voyage. Il avait fait avancer son cheval de quelques pas et il était occupé à enlever la neige qui était tombée sur le quai, lorsqu'une

à ce moment sur le quai. L'un d'eux, Geo. Mitchell, saisit sa pelle et la tendit à l'infortuné, mais malheureusement l'instrument était trop court. Les tentatives de sauvetage se poursuivirent jusqu'au moment où le malheureux épuisé et paralysé par les

Il y a quelque temps un nommé Philéas Picotte a été précipité dans le fleuve dans des circonstances analogues. Heureusement, il fut secouru en temps opportun par un autre charroyeur, Jos. Girard, qui réussit à le retirer de sa fautive position.

NOS COURS CIVILES

JUGEMENTS

Mme Adèle Saucier vs la cité de Montréal.

L'hon. juge Teller vient de rendre jugement en cette cause.

La demanderesse alléguait que le 29 décembre 1899, elle est tombée sur le trottoir de la rue Bleury, à Montréal, en face du No 99, et s'est infligée à elle-même ainsi, des blessures graves.

Elle réclame en conséquence des dommages au montant de \$500.

Le jugement condamne la ville à payer à la demanderesse la somme de \$380 avec intérêt de ce jour et les dépens distribués à Mre F. Curran, avocat de la demanderesse.

—Fauter vs Bouchard.

Jugement ex-parte pour \$344-16 et les frais.

—O'Leary vs Greenwald.

L'hon. juge Doherty a maintenu l'exception à la forme.

—Trudeau vs Labossière.

Délibéré déchargé.

—Pard vs McGarry.

L'hon. juge Curran a maintenu l'opposition sans frais.

—M. A. Ryan vs Mme Bridget Ryan et al et L. Armstrong, mis en cause.

Jugement rendu ce matin par l'hon. juge Taschereau, ordonnant à la défendresse, Bridget Ryan, de rendre compte et ordonnant l'expertise.

—Pard vs Jetté.

Dans cette cause, où il s'agit d'une demande en séparation de biens, le jugement donne acte à la demanderesse de sa renonciation, déclare qu'elle n'a pas de reprises à exercer, et condamne le défendeur aux dépens.

COUR DE PRATIQUE

Infra vs Lambert de Roode.

La motion du demandeur obligant le défendeur à faire option pour un de ses défendeurs, est accordée, les frais devant suivre le sort de la cause.

—The Reuben Produce & Milling Co vs F. X. L'Ecuyer et le défendeur, opposant.

Une motion de la demanderesse demandant le renvoi de l'opposition, est accordée, avec dépens.

COUR DE CIRCUIT

Son Honneur le juge Dorion a rendu jugement dans une cause de Lio-nais contre la corporation du village de Delorimier. Les demandeurs prétendaient que leurs propriétés avaient été évaluées à un montant dépassant de beaucoup leur valeur réelle. Le jugement a réduit l'évaluation de \$164,258 à \$128,846-25.

L'AFFAIRE DELPIET

La motion de Madame Delpiet demandant une pension alimentaire de \$50 par mois durant l'instance, a été renvoyée à l'enquête de la cause qui sera entendue au mois de mars.

GREFFE DES FAILLITES

A la demande de Stephen Vallée, employé civil, de Montréal, M. Louis Doré, marchand de bois et de charbon, a été requis de faire cession de ses biens pour le bénéfice des créanciers. La réclamation du requérant s'élève à \$201-50.

La réclamation de la défenderesse tendue ce matin, M. Alex. Desmarais a été choisie curateur, et M. L. A. Desborme, L. A. Wilson, E. H. Taillefer, ont été nommés inspecteurs.

MORT SUITE

D'un ancien mineur

Un nommé F. X. Benoit, âgé de 66 ans, arrivé à Montréal depuis trois semaines, a été trouvé mort, ce matin, dans une chambre de la maison portant le numéro 47 côté du Beau-ver Hall.

Le défunt, qui n'a aucun parent à Montréal, était souffrant depuis quelques jours, et on suppose qu'il a succombé à une syncope du cœur pendant la nuit. Il avait déclaré au maître de la maison qu'il venait de l'Ouest où il avait été employé dans les mines. D'après sa version, ses parents habiteraient à Ste-Scholastique.

Le corps a été transporté à la morgue où le coroner tiendra une enquête ce soir. On tentera, entre autres, de découvrir des parents au défunt.

CLUB LIBERAL DE LA PARTIE EST

Le Club Libéral de la partie Est, n'aura pas d'assemblée demain soir, à cause des préparatifs à faire pour l'organisation du banquet en l'honneur de l'hon. M. Gouin.

UN ACTE DE BRAVOURE

Au péril de sa vie, un citoyen arrête un cheval emporté

Les pions qui défilent, hier après-midi, vers 4 1/2 hrs, sur la rue Ontario, non loin de la rue Amherst, ont été témoins d'une course déraisonnable, qui les a étonnés vivement. Un cheval attelé à une voiture simple, pris de peur, brailait la route et le conducteur faisait des efforts inutiles pour le maîtriser. A chaque instant, il devenait évident qu'un sérieux accident aurait lieu.

Soudain, la voiture versa et M. James Nebbs, qui la montait, fut violemment projeté sur la voie, s'infligeant de graves blessures. Le cheval emporté continua sa route.

Pour éviter d'autres accidents, un brave citoyen, M. Hormidas Maheux, se jeta au-devant de l'animal et parvint avec l'aide du lieutenant Préfontaine, du poste No 3, qui accourait en ce moment, à maîtriser la bête. Le brave citoyen a reçu des blessures qui le forceront peut-être à garder le lit pendant quelques jours. M. James Nebbs a été transporté à son domicile, No 435 rue Berri, dans un état très critique.

Tous les citoyens qui ont été témoins de l'acte de bravoure dont a fait preuve M. Maheux ont chaleureusement félicité ce dernier, et le lieutenant Préfontaine en fait mention dans une note spéciale à ses supérieurs.

PRIS SUR LE FAIT

Un employé qui volait son patron

Les détectives Lamouche et Sloan, ont dressé un piège dans lequel est tombé Arthur Aumais, commis de bar au restaurant de M. Casimir Daoust, 61 Place Jacques-Cartier. Depuis quelque temps, M. Daoust s'apercevait qu'il était volé. Ses soupçons tombèrent sur son employé Aumais. Les détectives chargés de la cause au moyen d'un truc ingénieux, prirent le commis en flagrant délit de vol.

Aumais s'est avoué coupable. Sentence plus tard.

PERSONNEL

M. Geo. H. Ham, gérant du département des annonces pour la compagnie du Pacifique, qui était en voyage à la côte du Pacifique, est attendu à Montréal aujourd'hui.

M. L. O. Armstrong, chef du département de la colonisation au Pacifique, Canada part ce soir pour New-York, où il va voir à l'installation de l'exposition de sa compagnie, au Sportmen's Show.

M. C. E. L. Esser, gérant du département des passagers pour la compagnie du Pacifique, est parti hier soir pour Québec, pour affaires concernant son département.

M. Geo. B. Reeve, gérant général du Grand Tronc, est parti ce matin pour Chicago.

M. E. G. Russell, le nouveau gérant de l'Intercontinental est à Montréal pour quelques jours. M. Russell loge au Windsor.

NECROLOGIE

Une lettre de faire part non annoncée la mort de dame veuve Chs. Guilbault, née Blanche Forest, à l'âge de 60 ans et dix mois. La défunte était la mère de M. l'abbé C. D. Guilbault, curé de St-Antoine Abbé et de Mme J. B. Gratton, de la rue Sherbrooke.

Les funérailles auront lieu demain matin à 8 heures, à l'église St-Jacques.

Nos condoléances à la famille en deuil.

MGR FALCONIO

Remplacera Mgr Martinelli

Rome, 26. — On dit qu'après qu'il aura été élu cardinal, le cardinal Falconio sera nommé à la fin de mars. Mgr Farchevet Martinelli, délégué apostolique aux États-Unis, restera encore quelque temps délégué apostolique aux États-Unis et qu'il sera plus tard remplacé par Mgr Falconio, délégué apostolique au Canada.

A LA RETRAITE

Un officier de police qui passe pour être dans le secret des dieux, nous a dit, ce matin, que la commission de police allait mettre demain, trois officiers à la retraite.

COUR DE POLICE

Plusieurs importantes sentences

Peter Finney et Peter Hughes, tous deux accusés de vol avec violence sur la personne subissant leur procès jeudi 25, devant le juge des Sessions.

Les quatre prévenus inculpés de la rue St-Jacques subissant leur procès devant le jury.

—William Treasdale, Charles Reid et William Ryan, pour dommages au montant de \$200 causés à la compagnie du Pacifique, ont été condamnés, le Reid, à deux ans de pénitencier ; les deux autres, à neuf mois d'emprisonnement.

—Puis paraissent devant la cour ces trois jeunes voleurs, qui, après avoir enlevé un étranger qu'ils jugeaient assez prodigue, l'ont dévalisé et presque assassiné, près du coin de la rue St-Jean-Baptiste et Notre-Dame.

Le juge Desnoyers fait remarquer que ces accusés se répètent trop souvent à Montréal et qu'il est temps de sévir par un exemple assez sévère contre ces complots tout à fait dangereux pour la vie des citoyens. Les prévenus de Breton ne sont pas connus, car il vient, assure-t-il, des États-Unis, mais il a assumé toute la responsabilité de l'acte infâme commis sur une personne onirique par ses soins. C'est lui qui a tenu le projet, et c'est lui qui s'est chargé de l'argent pour aller ensuite partager les dépouilles avec ses complices. L'offense est très grave, car la vie des citoyens est en jeu, et même les imprudences, le soir, fréquemment les hôtels de la rue des Commissaires, doivent être protégés par la police. Breton devra donc subir une condamnation de 5 ans au pénitencier. Brière et Edouard Jacques, les deux autres coupables, devront supporter une réduction d'un an d'emprisonnement.

—Josephine Boudry, accusée d'avoir volé, dans une maison de la rue St-Vincent, la somme de \$19-80, à un Italien du nom de Luigi Dionio, a été trouvée coupable de vol sur la personne et condamnée à dix-huit mois de prison.

La cour s'ajourne à 2 1/2 heures cet après-midi.

A PROPOS D'HYGIENE

Au cours d'une nouvelle publiée hier, nous avons dit que le bureau d'hygiène était accusé d'être de connivence avec les laitiers malhonnêtes pour frauder le public. Le Dr Demers, chef du service de l'inspection du lait, s'est offensé de la publication de ce fait divers qui, pourtant, ne lui visait aucunement.

Chacun sait en effet, que le Dr Demers déploie un zèle tout à fait digne d'éloges pour réhabiliter aux yeux du public les fonctions qu'il remplit. Il a opéré des améliorations considérables dans le fonctionnement du service dont il a la direction depuis moins d'un an. Il ne saurait donc être question de lui.

BRESIL ET PORTUGAL

Oporto, Portugal, 26. — On dit que le gouvernement brésilien demandera au Portugal des explications au sujet de la tentative d'enlèvement du consul du Brésil qui l'on voulait placer dans un couvent malgré l'opposition de son père.

Hier soir, dans une rencontre entre la police et des étudiants, plusieurs personnes ont été blessées. La police a envahi l'institution en poursuivant les étudiants, et les professeurs ont protesté auprès du gouvernement.

Une dépêche de Rio de Janeiro dit que la populace a attaqué à coups de pierres le représentant du Portugal à cause des incidents d'Oporto.

EDOUARD VII EN ALLEMAGNE

Cronberg, 26. — Le roi est resté un quart d'heure avec sa suite hier.

On a remarqué que Sa Majesté ne semblait éprouver aucune anxiété spéciale lorsqu'il est parti, et on en a conclu qu'il avait été favorablement impressionné par la condition de l'impératrice douairière.

Pius XIII, il y a eu un lunch auquel dix-sept personnes ont pris part.

L'empereur Guillaume, qui était venu de Hambourg, était assis à côté du roi.

Il a ensuite passé dix minutes avec sa mère, puis s'est rendu en train à Hambourg. Le roi Edouard a été prendre le thé avec lui à Hambourg.

LE CANAL DU NICARAGUA

Londres, 26. — Les négociations relatives au canal du Nicaragua auront lieu dorénavant à Washington.

UNE FEMME MALOISE

Elle tente de s'ôter la vie parce qu'elle a vu son mari en compagnie d'une autre femme

La maison portant le numéro 447 de la rue Saint-Jacques a été le théâtre d'un drame émouvant, hier soir. Une jeune femme nommée Albina Day, âgée de 25 ans, épouse d'Edmond Léger, chasseur d'hôtel, a tenté de se jeter en absorbant une forte dose de vert de Paris.

Cet acte de désespoir a eu, dit-on, un mobile puissant, la jalouse. La pauvre jeune femme avait vu son mari avec son mari, mais elle était aveuglée par cette terrible passion qui fait tant de malheureux. Elle était sans cesse en proie à des craintes folles à l'égard de son mari qui, pourtant, ne lui ménageait pas les marques de la plus vive tendresse.

Or, hier soir, elle apprit, on ne sait trop comment, que son mari avait été vu sur la rue avec une autre femme. Elle en conçut aussitôt des soupçons affreux, et elle se persuada bientôt qu'elle était délaissée. Elle s'abandonna à un désespoir sombre, et l'absence de son mari se prolongeant, elle résolut de mettre un terme à une existence qui, pour elle, n'avait plus aucun attrait. Elle se procura deux onces de vert de Paris, et, s'enfermant dans sa chambre, elle absorba le terrible poison et se coucha attendant la mort. Le poison opéra rapidement. Les douleurs s'augmentèrent à la pauvresse des cris déchirants qui furent entendus des voisins de la maison. On se porta à son secours et on enfouit la pauvre. Dès qu'on se fut rendu compte de la situation, on informa la police du poste No 6, et le lieutenant Lemay manda immédiatement l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame. Le Dr Brown, le médecin ambulancier, en arrivant sur les lieux, monta à la chambre de la malade et trouva une certaine quantité de poison dans un verre. Il était facile de voir qu'une malheureuse avait restitué une partie du poison, et son état était tel qu'on jugea opportun de la transporter sans retard à l'hôpital pour la soumettre à un traitement. La malade refusa absolument de se rendre à l'hôpital, et il fallut rien moins que la menace de la mettre sous arrêt pour la décider. Le mari étant arrivé sur ces entrefaites, on le mit au courant de la situation et il se décida, après terme à une existence qui, pour elle, n'avait plus aucun attrait, à conduire sa femme à l'hôpital. Elle avait passé une bien mauvaise nuit, elle était, se bien, ce matin, pour quitter l'hôpital et réintégrer son logis.

L'AFFAIRE KENNEDY

Le jury n'a pu s'accorder

New-York, 26. — Après être resté plus de vingt-trois heures en délibération le jury chargé de juger pour la seconde fois le dentiste Kennedy, accusé du meurtre de Mlle Reynolds, est rentré dans la salle d'audience et a déclaré au juge Furman, président de la cour d'assises, qu'il n'avait pu s'entendre pour rendre un verdict.

Lorsque le jury fut ramené au banc des accusés, le juge Furman a demandé au chef du jury si celui-ci avait pu s'entendre pour rendre un verdict. Le chef a répondu : "Non." Il a ajouté : "Je ne puis parler au nom de mes collègues sur la question de savoir pourquoi nous n'avons pu nous entendre ; quant à moi, rien n'a pu et rien ne peut me faire changer d'opinion."

Le juge a répliqué : "Je regrette que vous n'ayez pu vous entendre. J'espère que vous auriez rendu un verdict. Il ne me reste plus qu'à vous congédier. Auparavant, laissez-moi vous dire qu'il y aura sans doute un nouveau procès."

M. MacIntyre a déclaré, avant le départ du jury, qu'il aurait un nouveau procès pour l'affaire Kennedy.

Le dentiste a été reconduit à la prison des Tombs, son avocat n'a encore rien décidé sur la marche à suivre pour l'avenir. Il est possible que Kennedy soit admis à fournir caution et mis en liberté, en attendant un nouveau procès.

ASTRE NOUVEAU

Sur le bord de la Voie Lactée

Une nouvelle étoile vient d'être découverte dans la constellation de Persée.

Elle a été vue pour la première fois, le 21 février, par le docteur J. J. van den Burg et ce, au moment, les astronomes de cette région où elle est visible se livrent à des observations de la Voie Lactée.

Cette étoile, une des plus brillantes que l'on ait encore vues, se trouve sur le bord de la Voie Lactée. Elle se trouve par conséquent fort éloignée de la terre, environ 6 millions de fois la distance de cette dernière au soleil, ce qui n'est pas peu de chose, puisque la distance du soleil à la terre est de 93,000,000 de milles. Il faudrait à une locomotive marchant à la vitesse de 60 milles l'heure, 87,800,000,000,000 jours pour l'atteindre.

L'augmentation de la clarté qu'elle émet s'explique de nous, ce qui du reste n'a rien d'inouï, pour nous ou quelques-unes d'entre les générations futures, puisqu'à une allure de 300 milles à la seconde, elle ne toucherait pas la terre avant 30,000 ans.

L'augmentation de sa clarté est due, sans doute, à une augmentation de chaleur résultant de la friction développée au contact d'une atmosphère chargée de poussières, provenant de météores.

Pour l'observer, le fait d'avoir fixé les regards sur elle, et de la plus minuscule des étoiles situées près du Zénith. Regardez ensuite à l'ouest, et vous verrez un triangle d'étoiles au centre duquel se distingue la nouvelle venue.

TROIS PILOTES NOYES

Sydney, 26. — On a reçu aussitôt d'heureux détails sur la catastrophe qui a eu lieu à Louisbourg. Daniel Townsend, George Dixon et Philip Townsend, trois pilotes, se sont noyés en traversant de l'île de la Batterie à Louisbourg en chaloupe.

Le corps d'un des pilotes a été ramassé près du phare, hier matin, et l'on a commencé à rechercher les cadavres.

PETIT FEU

Vers 10-50, ce matin, les pompiers ont été appelés chez Mme Brown, 3 rue David, où le feu s'était déclaré dans un amas de déchets. Dommages insignifiants.

DECES

GUERIN. — A Coteau Landing, le 21 courant, à l'âge de 41 ans, M. Philias Guérin, cultivateur.

Le service funèbre a eu lieu le 25 courant.

GUILBAULT. — Dame veuve Chs. Guilbault, née Blanche Forest, et mère du Révérend Chs. Guilbault, curé de St-Antoine Abbé, décédée le 24 février, à l'âge de 60 ans et dix mois.

Les funérailles auront lieu demain à 8 heures, à l'église St-Jacques.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIER. — A Napierville, le 24 février 1901, à l'âge de 84 ans, M. Francis Morier, cultivateur, marchand du même lieu.

Les funérailles auront lieu à Napierville mercredi le 27 courant.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTE. — En cette ville, le 25 courant à l'âge de 20 ans, mort à 10 jours, Mlle Albina Josephine Marguerite, fille de Jean de la Croix Joseph Comte.

Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père No 640 rue St-Laurent, à 8 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VOLEUR D'AVOINE

Win Welby s'est avoué coupable d'avoir volé 3 sacs d'avoine à un